

 THEMATICS

— **Être  
Responsable**





THEMATICS



À PROPOS DE  
CE RAPPORT



# MESSAGE DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

À nos fidèles investisseurs et parties prenantes,

Bienvenue dans le rapport « Être responsable – Année 4 » de Thematics Asset Management, une réflexion annuelle sur notre parcours en tant que société de gestion d'actifs engagée à intégrer et à promouvoir le développement durable par le biais de nos investissements. Si l'année 2023 a annoncé le retour à une forme de normalité post-pandémique, elle a également été marquée par les défis sans précédent posés par les déséquilibres géopolitiques qui ne cessent de s'accroître à travers le monde. Sur les marchés financiers, nous avons constaté que l'environnement réglementaire de la finance durable était arrivé à maturité en Europe et qu'il avait beaucoup progressé dans certaines régions. Mais nous avons aussi observé la politisation des enjeux ESG ainsi que des discours anti-ESG virulents dans d'autres endroits du globe.

Dans ce contexte de tensions, de tragédies, mais aussi de progrès encourageants, qui ont façonné l'année écoulée ainsi que l'année à venir, notre engagement et notre foi en un avenir plus durable n'ont pas été ébranlés. Nous sommes heureux de partager avec vous les progrès considérables que Thematics AM a réalisés pour faire avancer les pratiques d'investissement responsable et durable, et le Comité d'investissement responsable est fier de présenter ses principales réalisations dans les domaines clés qui réaffirment ce dévouement.

## **Amélioration de notre Politique d'Investissement Responsable**

Les réglementations et les normes relatives à l'investissement responsable et durable continuent d'évoluer. En l'état actuel des choses, la réglementation ESG a certainement fourni des conseils et des orientations aux investisseurs, qui jouent un rôle clé dans la transition vers un système économique plus durable. Il reste également des domaines dans lesquels ces derniers doivent combler les lacunes, alors que l'environnement réglementaire continue à gagner en maturité et en stabilité. Dans ce contexte, nous continuons à affiner et à adapter notre cadre d'investissement responsable en veillant à ce qu'il soit aligné sur les cadres juridiques et qu'il réponde aux besoins et aux attentes de nos parties prenantes. Les ajustements que nous avons effectués ne reflètent pas seulement les normes les plus récentes du secteur, mais démontrent également notre approche proactive pour garder une longueur d'avance sur les nouvelles problématiques ESG. Nous avons notamment précisé notre définition des investissements durables, adopté des critères de sélection plus stricts et contraignants et pris des engagements en matière de performance, en particulier sur des thèmes clés du développement durable tels que le climat, la biodiversité et les notions de diversité, d'équité et d'inclusion. Les améliorations apportées à notre politique témoignent de notre engagement en faveur d'une approche stricte de l'investissement responsable, garantissant que nos décisions d'investissement sont adaptées aux complexités du marché moderne.

# MESSAGE DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## **Renforcement des processus et des contrôles**

Nous reconnaissons l'importance cruciale de la responsabilité et de la rigueur dans le domaine de l'investissement responsable, et c'est pourquoi nous avons renforcé nos processus et contrôles internes. Cela inclut la mise en œuvre d'exercices de due diligence améliorés pour évaluer et contrôler les facteurs ESG dans l'ensemble de nos portefeuilles d'investissement. Nous progressons également dans l'automatisation et la modernisation de notre infrastructure de données ESG. En renforçant ces contrôles, nous nous efforçons d'atténuer les risques et maximiser l'impact positif de nos décisions d'investissement, renforçant ainsi notre engagement envers nos objectifs en matière de performance financière et de développement durable.

## **Initiatives en matière de formation sur le développement durable**

Au cours de l'année écoulée, nous avons redoublé d'efforts pour favoriser une culture de sensibilisation et d'expertise ESG au sein de notre organisation. Nos programmes de formation au développement durable ont permis aux membres de notre équipe d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre les subtilités de l'investissement responsable. L'année dernière, certains de nos gérants de portefeuille ont passé l'examen de certification CFA en investissement ESG, et la majorité d'entre eux préparent actuellement cet examen. Cet investissement dans la formation continue permet non seulement à nos collaborateurs de s'épanouir, mais aussi de renforcer notre capacité collective à prendre des décisions d'investissement éclairées et concluantes.

En plus des étapes mentionnées, nous avons entrepris diverses initiatives, comme un engagement actif auprès des parties prenantes, des partenariats de collaboration avec des experts du secteur et l'intégration de technologies innovantes pour améliorer nos capacités d'analyse des données ESG.

## **Perspectives**

Tandis que nous abordons la prochaine phase de notre progression vers l'investissement responsable, nous restons déterminés dans notre engagement. En 2024, nous continuerons d'affiner nos stratégies en restant attentifs aux nouvelles problématiques ESG et en adaptant de manière proactive nos politiques pour refléter l'évolution de l'environnement. Nous souhaitons renforcer notre impact en instaurant des collaborations plus étroites, en faisant progresser notre leadership éclairé en matière de finance durable et en explorant des approches innovantes capables d'harmoniser la réussite financière sur la responsabilité sociale et environnementale.

Pour conclure, nous exprimons notre gratitude à nos clients, à nos partenaires et aux membres de notre équipe pour leur soutien indéfectible. Ensemble, nous façonnons un avenir au sein duquel l'investissement responsable n'est pas seulement un engagement, mais aussi un moteur durable capable de susciter un changement positif.

Sincères salutations,

*Le Comité d'investissement  
responsable de Thematics AM*

Le Comité d'investissement responsable de Thematics AM

# À PROPOS DE CE RAPPORT

Thematics Asset Management publie chaque année un rapport sur le développement durable. Depuis 2022, nous avons consolidé notre reporting dans tous nos domaines de performance ESG liés à nos engagements en matière de développement durable. Ce rapport consolidé sur le développement durable fournit des informations sur la politique d'investissement durable de Thematics AM, ses processus, ses produits et la performance de l'exercice 2023, du 1er janvier au 31 décembre. Il couvre l'ensemble de nos activités de gestion d'actifs, de nos unités opérationnelles et de nos fonctions, ainsi que tous nos produits et services d'investissement. Il fournit également, à l'échelle mondiale et au niveau des fonds, des données relatives à la performance ESG, à l'exercice du droit de vote et aux engagements.

Ce rapport a été rédigé en conformité avec le règlement européen en matière de finance durable (UE) 2019/2088 et avec l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Il fournit également des informations sur les éléments et engagements contraignants indiqués dans les documents précontractuels de nos produits. En outre, il est aligné sur le Groupe de travail sur la communication financière liée au climat (« Task Force on Climate-related Financial Disclosures », TCFD).

S'agissant de notre politique et de notre processus d'investissement, ce rapport synthétise nos approches en matière d'investissement responsable, de nos ressources et du soutien dédiés à la facilitation et à la réalisation de nos objectifs liés au développement durable, ainsi que de la gouvernance de cette mission. S'agissant des produits, le rapport décrit les caractéristiques de tous les actifs sous gestion de Thematics AM, leurs contributions au développement durable ou les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance dont elles font la promotion, ainsi que nos références en matière de développement durable. Le rapport fournit des informations

sur la performance des entités et des stratégies pour tous les facteurs liés au développement durable significatifs et contraignants. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives sur les résultats durables ou positifs, les scores de risques ESG, l'exposition aux activités nuisibles, l'exposition aux controverses et les performances au regard de multiples indicateurs environnementaux, y compris le climat et la biodiversité.

Ce rapport annuel sera disponible sur notre site Internet à compter du 1<sup>er</sup> avril. Nous nous engageons à continuer à faire tout notre possible pour améliorer notre approche, à la fois en intégrant les principes durables dans nos investissements et en garantissant une totale transparence de nos méthodes. Grâce à ce rapport, nous souhaitons fournir à toutes nos parties prenantes des informations complètes sur la manière dont nous remplissons notre mission, qui est de donner un sens à leurs investissements, et sur la manière dont nous contribuons à un avenir plus durable.

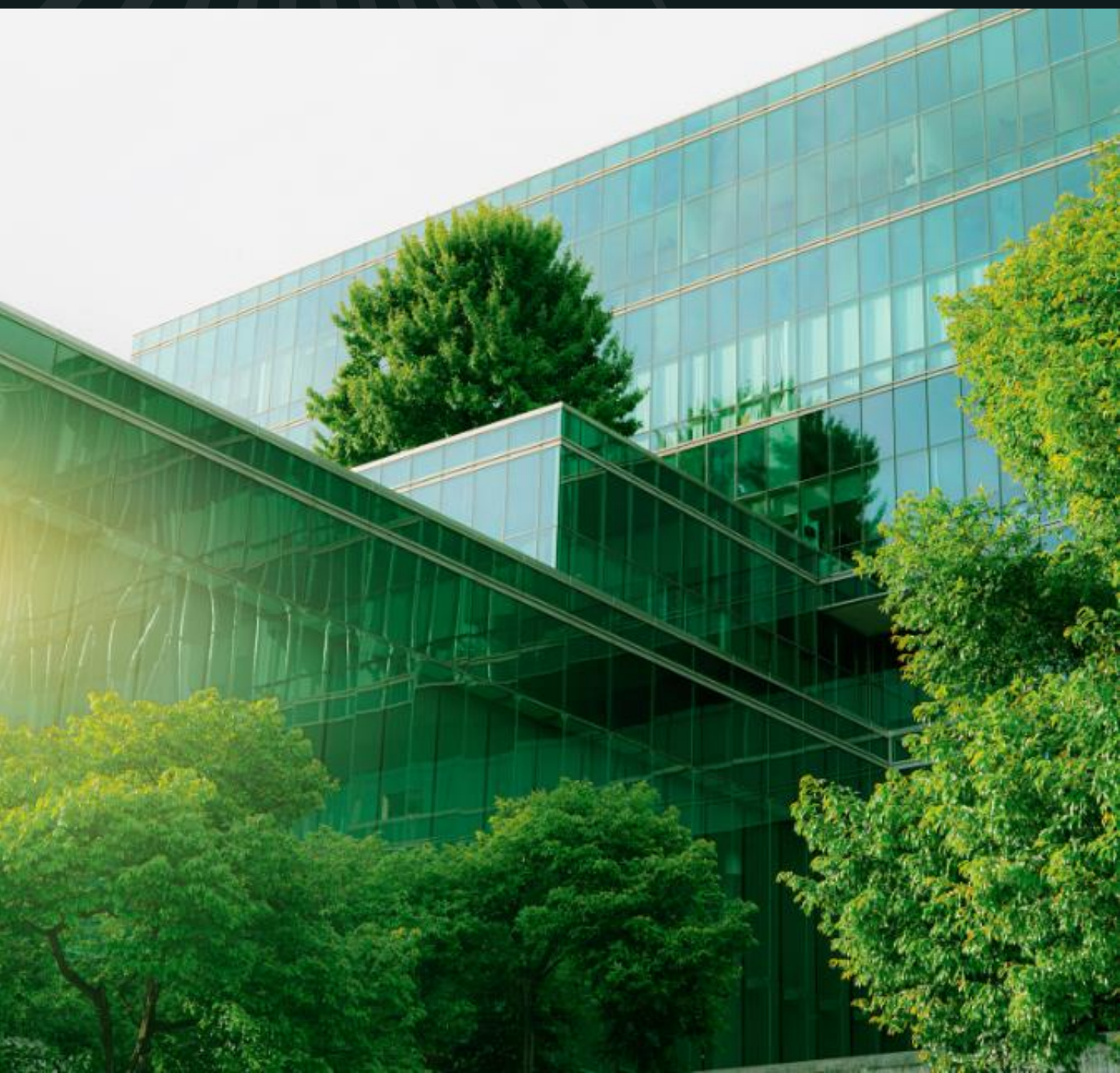
Nous apprécions et accueillons volontiers vos commentaires, car ils nous permettent de continuer à nous améliorer. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [support@thematics-am.com](mailto:support@thematics-am.com).

- Pour en savoir plus sur les actions et les publications de Thematics en matière d'investissement responsable, [cliquez ici](#)
- [Lire nos précédents rapports](#) sur le développement durable



 **THEMATICS**

 **Rapport  
LEC 29**





## RAPPORT LEC 29

# APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

*Cette section décrit le cadre d'investissement responsable de Thematics Asset Management, de sa politique à son mode de gouvernance en passant par les moyens mis en œuvre. Son objectif est de se conformer aux exigences en matière de reporting de l'article 29 de la française sur l'énergie et le climat (LEC). Veuillez trouver le rapport LEC 29 de Europe Selection sur le site du déléguant: <https://thematics-am.net/3zv6IIR>*

## NOTRE APPROCHE GLOBALE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

*Synthèse de la politique générale d'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement ; critères E, S et/ou G pris en compte par le gestionnaire dans sa stratégie d'investissement ; champ d'application des produits financiers concernés ; description des efforts de gestion des risques liés au développement durable*

L'investissement responsable (IR) est l'un des principes fondamentaux à l'origine de la création de Thematics Asset Management. Depuis la création officielle de l'entreprise en décembre 2018, l'IR fait partie des quatre piliers de la philosophie qui guide tous ses investissements. Nous investissons par le biais d'un prisme thématique, et nos piliers fondamentaux sont les suivants : (1) l'accent mis sur la croissance à long terme, stimulée par les facteurs primaires que sont la technologie, la démographie, la mondialisation et la raréfaction des ressources, et sur les bouleversements qui façonnent le monde et affectent les entreprises ainsi que les marchés financiers, (2) une approche ciblée qui nous permet de privilégier des segments qui bénéficient d'une croissance à long terme soutenue par des moteurs structurels et durables, (3) un style dénué de contraintes, doté d'une approche prospective, indépendante de tout indice, diversifiée et exposée aux actions mondiales, et (4) un investissement responsable, dont nous pensons qu'il fait partie intégrante de l'atténuation des risques pour nos clients et de la création de valeur à long terme pour nos investisseurs et pour la société dans son ensemble.

Thematics AM estime que l'investissement thématique présente par nature un biais envers l'investissement durable. En investissant dans les tendances qui transforment notre quotidien, nous investissons également dans des solutions qui permettent de relever les défis auxquels notre planète et l'humanité sont confrontées. Par exemple, notre stratégie « Eau » investit dans des entreprises qui répondent à la demande croissante d'eau propre et d'assainissement à l'échelle mondiale. Il s'agit notamment d'entreprises qui proposent des solutions innovantes de traitement de l'eau, ou qui sont impliquées dans les infrastructures et la gestion de l'eau. En investissant dans ces entreprises, nous cherchons non seulement à générer des performances élevées pour nos investisseurs, mais aussi à contribuer à fournir un accès à l'eau potable pour



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

tous. De même, notre stratégie IA & Robotique investit dans des entreprises qui sont à la pointe de la révolution technologique, notamment celles qui développent des solutions durables pour le secteur manufacturier, les transports et la santé. En investissant dans ces entreprises, nous soutenons l'innovation qui peut aider à relever certains des défis les plus urgents du monde actuel.

Le biais de nos investissements thématiques souligne également notre conviction que c'est en intégrant les principes de l'investissement responsable dans notre philosophie et notre réflexion que nous pouvons réellement produire des résultats significatifs en matière d'investissement thématique. Cela inclut la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, ainsi que l'engagement auprès des entreprises afin de favoriser des changements positifs. Nous pensons que cette approche est non seulement conforme à nos valeurs, mais qu'elle a également le potentiel de générer de la valeur à long terme pour nos investisseurs.

La prise en compte de l'investissement responsable est intégrée dans les trois phases du processus d'investissement de Thematics AM : Définition, Sélection et Action. Notre cadre d'investissement responsable comprend la mise en œuvre des processus suivants :

1. Filtrage thématique durable/positif
2. Exclusion selon le produit
3. Évaluation sur la base des normes
4. Intégration des critères ESG
5. Détention active de titres – Exercice du droit de vote et Engagement

Ces stratégies core sont des éléments contraignants et sont mises en œuvre à différents stades du processus d'investissement. Chacune des approches utilisées à une étape spécifique de l'investissement est conçue pour construire des portefeuilles thématiques qui produisent à la fois des résultats durables ou ESG et des performances financières pour nos parties prenantes. Nous sommes convaincus que l'intégration des facteurs durables permet de prendre des décisions d'investissement mieux éclairées. L'analyse de ces critères importants est cruciale pour réduire le risque des portefeuilles et générer de la surperformance. Nous pensons également que notre obligation fiduciaire est de générer des performances élevées pour nos clients, et c'est en intégrant les facteurs durables que nous pouvons pleinement évaluer et surveiller les risques opérationnels, financiers et de réputation. In fine, ces facteurs favorisent la création de valeur durable pour les propriétaires d'actifs.





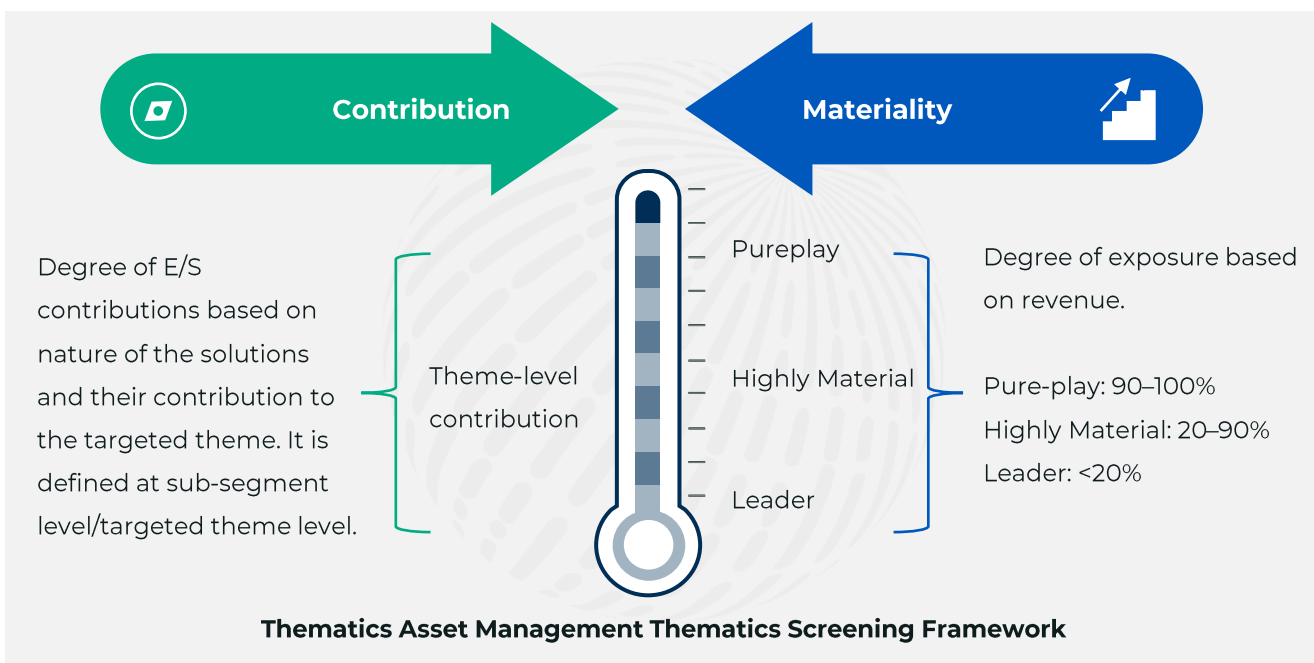
# APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## 1. FILTRAGE THÉMATIQUE DURABLE

En tant que société de gestion spécialisée dans les actions thématiques, nous investissons dans des actifs cotés en bourse dont les solutions portent sur des thèmes spécifiques qui représentent, selon nous, des secteurs clés de l'avenir, secteurs qui subissent actuellement des transformations. Ces transformations, par nature, ont pour objectif de renforcer les compétences dans les secteurs à forte croissance grâce à des technologies nouvelles et innovantes qui réduisent ou éliminent les inefficiences, minimisent la dépendance aux ressources, améliorent la qualité globale de la vie humaine et de la planète, entre autres. Ces problématiques constituent les défis en matière de développement durable auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Nous nous efforçons de les relever en proposant des solutions grâce à nos investissements.

Lors de l'élaboration de nos stratégies thématiques et de l'univers d'investissement correspondant, nous sélectionnons les entreprises principalement par le biais d'un filtrage thématique. Nous recherchons des entreprises dont les solutions contribuent à notre orientation thématique et qui répond aux exigences de matérialité. Les critères de contribution permettent de sélectionner les entreprises dont les solutions répondent au(x) thème(s) ciblé(s) par le fonds. Les critères de matérialité permettent de sélectionner les entreprises dont nous considérons qu'elles possèdent une exposition suffisante au thème ciblé sur la base des revenus générés par leurs solutions. Le niveau d'exposition peut être total, très significatif ou majoritaire. Notre politique de sélection thématique détaillée est disponible ici.

### Screening criteria: Contribution and materiality





## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### 2. EXCLUSION SELON LE PRODUIT

En tant qu'investisseur responsable, nous cherchons à minimiser les impacts négatifs sur la société et l'environnement, à ne pas causer de dégâts importants et à gérer les risques liés au développement durable de nos investissements. En utilisant une série de données externes provenant d'agences de notation et d'organismes de recherche ESG reconnus, de bases de données externes et de nos propres recherches internes, nous excluons systématiquement de notre portefeuille final les entreprises exposées à un ensemble de produits ou d'activités dont nous considérons qu'ils ont un impact négatif sur l'environnement et la société du point de vue du développement durable et/ou de l'éthique. Cette liste d'activités est sélectionnée sur la base de critères d'exclusion communs au secteur et de normes relatives aux labels de produits durables. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Thematics AM exclut environ 11 catégories de produits ou d'activités, dont le charbon, le pétrole et le gaz, les armes et le tabac. Les seuils sont principalement de 0 ou 5 % du revenu total. La liste complète et la description détaillée de la politique d'exclusion sont disponibles [ici](#).

### 3. EXCLUSION EN FONCTION DU COMPORTEMENT

Outre les critères d'exclusion fondés sur l'implication dans un produit ou une activité, Thematics AM exclut également (1) les entreprises dont le comportement n'est pas aligné ou n'adhère pas aux normes et standards liés au développement durable et établis au niveau mondial, et (2) les entreprises exposées à des perspectives négatives et/ou à de graves controverses environnementales, sociales et de gouvernance.

#### ***(1) Non-respect des normes et standards internationaux***

Nous excluons les entreprises dont le comportement global n'est pas aligné ou n'adhère pas aux normes et standards internationaux liés au développement durable, et notamment le Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que les conventions et traités connexes. Les évaluations des entreprises sont basées sur un certain nombre de critères différents, notamment l'impact, la responsabilité de l'entreprise et la gestion, en appliquant des facteurs dérivés des normes internationales. Une évaluation globale est effectuée sur la base de tous les critères pour déterminer le statut d'une entreprise : conforme, sur liste de surveillance, non conforme.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Une entreprise est jugée non conforme lorsqu'il est établi qu'elle cause ou contribue à des violations graves ou systémiques et/ou systématiques des normes internationales. En d'autres termes, une entreprise est jugée non conforme lorsqu'elle n'agit pas conformément aux principes et aux normes, conventions et traités qui leur sont associés. Les entreprises jugées non conformes sont notamment celles qui sont directement associées à des problématiques ayant des répercussions graves et irréversibles sur les parties prenantes et/ou l'environnement et qui entravent la jouissance des droits et/ou imposent un coût évident à la société. Les entreprises dont les réponses sont inadéquates pour traiter ou remédier aux problématiques en question, y compris les tentatives de dissimulation de leurs actes répréhensibles et/ou de leur implication, sont également considérées comme non conformes. Nous utilisons principalement des évaluations externes pour cette approche (Sustainalytics Controversies).

Cette exclusion englobe toutes les questions environnementales, sociales et de gouvernance, principalement classées dans les catégories suivantes : protection de l'environnement, droits de l'homme, droits du travail et éthique professionnelle.

### **(2) Exposition aux controverses**

En plus d'exclure les entreprises qui ne se conforment pas aux normes et standards liés au développement durable, Thematics AM exclut également de son univers d'investissement toutes les entreprises qui sont exposées à des perspectives négatives et/ou à de graves controverses ESG.

Une controverse est un événement ou une accumulation d'événements liés à un thème ESG. Il peut s'agir de tout incident ou signalement d'une activité d'une entreprise susceptible d'avoir des répercussions négatives involontaires et/ou indésirables sur l'environnement, la société ou d'autres parties prenantes. « L'activité » de l'entreprise qui crée un impact négatif peut être un incident unique ou une activité continue. Les notes de controverse (de la référence externe) suivent un barème d'intensité de 1 à 5. Les événements de catégorie 4 sont ceux qui ont un impact important sur l'environnement et la société et qui présentent des risques commerciaux élevés pour l'entreprise. Ce niveau de notation correspond à des problèmes systémiques et/ou structurels au sein de l'entreprise, à des systèmes de gestion et à une réponse de l'entreprise insuffisants, ainsi qu'à une récurrence des incidents. D'autre part, les événements de catégorie 5 sont ceux qui ont un impact grave sur l'environnement et la société et qui présentent des risques commerciaux critiques pour l'entreprise. Cette catégorie correspond à un comportement inacceptable de la part de l'entreprise, à une fréquence élevée de récurrence des incidents, à une très mauvaise gestion des risques ESG et à un manque avéré de volonté de la part de l'entreprise de faire face à ces risques.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Nous recourons à une méthodologie qui évalue également les perspectives - en estimant l'évolution d'une notation d'événement sur une période de 12 à 24 mois sur la base d'un ensemble de critères tels que les facteurs de risque de l'entreprise, ses systèmes de gestion et l'environnement politique et commercial externe. Une perspective négative indique que l'évaluation globale de l'entreprise est susceptible d'être revue à la baisse au cours des 12 à 24 prochains mois en raison d'évolutions défavorables.

Pour les actions qui font déjà partie des portefeuilles de Thematics et qui sont exposées à des perspectives négatives et/ou à un niveau de risque élevé de controverses ESG après l'investissement, un plafonnement à 2 % de la taille de la position (si elle est actuellement plus élevée) est exigé. Pour chaque stratégie, le nombre total de titres plafonnés ne peut être supérieur à cinq. En outre, un engagement ciblé auprès de l'entreprise est mis en place. Le plafond sera levé si une amélioration suffisante de la performance est démontrée dans les 6 mois. Dans le cas contraire, les gestionnaires de portefeuille solderont l'investissement.

Les listes d'exclusion, qu'elles soient basées sur les produits ou sur le comportement, sont établies à partir des données de filtrage provenant de la recherche externe, de bases de données externes et de la recherche interne. Les listes sont mises à jour deux fois par an, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet, et sont intégrées dans la plateforme de trading. Notre « Politique d'exclusion basée sur les produits et le comportement » fournit une description détaillée de ces approches, qui peut être consultée [ici](#).



# APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## 4. INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG

Thematics AM a mis au point un cadre de notation ESG exclusif composé de 11 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui sont extrêmement importants pour sa gamme de stratégies thématiques et qui sont alignés sur le concept de double matérialité.<sup>1</sup> Ces indicateurs et leur champ d'application sont résumés ci-dessous.

Indicateurs environnementaux	Champ d'application
<b>Résistance au changement climatique</b>	Gestion des risques et opportunités climatiques   Objectifs de décarbonation   Programme de réduction des GES   Publication des GES   Gestion de l'énergie
<b>Gestion des eaux usées et des déchets</b>	Gestion des déchets dangereux   Gestion de déchets solides   Gestion des eaux usées   Gestion des émissions toxiques
<b>Impact environnemental des produits et services</b>	Utilisation des ressources   Éco-conception   Analyse du cycle de vie des produits   Circularité   Impact sur la nature   Éco-construction   Approvisionnements écologiques   Gestion de l'eau
<b>Social</b>	
<b>Santé et sécurité du personnel et des fournisseurs</b>	Sécurité des employés   Sécurité des entrepreneurs   Programmes de prévention des accidents   Protection des droits humains
<b>Pratiques de travail</b>	Protection des droits des travailleurs   Développement du capital humain   Diversité et intégration   Liberté d'association et droit à la négociation collective
<b>Responsabilité sociétale et vis-à-vis des produits</b>	Programmes de nutrition & santé   Sécurité des produits et des services   Caractère durable des produits   Marketing responsable
<b>Protection des données</b>	Protection des données et sécurité informatique   Protection des clients   Cybersécurité
<b>Gouvernance</b>	
<b>Rémunération des dirigeants</b>	Rémunération basée sur la performance   Politique de transparence en matière de rémunération
<b>Qualité du conseil d'administration</b>	Expérience au sein du conseil d'administration   Efficacité des principaux comités   Diversité   Indépendance   Engagement et réactivité des actionnaires   Structure du conseil d'administration
<b>Droits des actionnaires</b>	Dispositions particulières & dispositifs de dissuasion contre les OPA hostiles   Structure actionariale   Nomination & révocation des administrateurs
<b>Éthique des affaires</b>	Pots-de-vin & corruption   Lobbying   Engagement politique   Programme de protection des lanceurs d'alerte

<sup>1</sup> Le « cadre d'intégration ESG » autonome est accessible [ici](#).



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Les gérants de portefeuille évaluent les entreprises sur la base des 11 indicateurs ESG importants en s'appuyant sur un large éventail de ressources, et notamment la recherche informatique, l'engagement auprès des entreprises et les notations ESG d'au moins deux agences de notation externes (ISS et Sustainalytics). Le résultat de l'approche d'intégration des critères ESG est une note ESG totale qui pèse autant (25 %) que les autres critères d'investissement (qualité, risque de négociation et dirigeants) et qui aura un impact sur l'inclusion du titre dans le portefeuille et sur la pondération cible de l'investissement.

### **Résultats contraignants**

- *Score ESG*

L'intégration des critères ESG par le biais de notre notation ESG interne est principalement utilisée pour prendre en compte les risques et impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance de nos investissements, et pour dimensionner les positions au sein du portefeuille. Pour garantir la mise en œuvre effective de l'approche d'intégration des critères ESG au niveau du portefeuille, nous contrôlons la sélectivité du processus par rapport à l'univers d'investissement ou à l'indice de référence, sur la base du score moyen pondéré. Nous nous engageons de façon contraignante soit à maintenir systématiquement au niveau du portefeuille une meilleure notation ESG que la moyenne de l'univers d'investissement sur 3 mois glissants, après avoir éliminé au moins 20 % (en pondération) des titres les moins bien notés de l'univers en question, soit à exclure les 20 % (en pondération) d'entreprises les moins bien notées de l'univers. Comme les titres absents des portefeuilles ne sont pas notés par les gérants, Thematics AM calcule la notation ESG de la stratégie et de l'univers d'investissement sur la base de données externes, qui doivent couvrir au moins 90 % de l'univers et de la stratégie.

- *Intensité des émissions de GES*

La gestion du risque climatique et la transition vers la neutralité carbone sont intégrées dans nos décisions d'investissement par le biais de différentes approches, y compris dans l'intégration des notations ESG puisque l'un des principaux critères d'évaluation de la performance des entreprises est la résilience climatique. Conformément à cette problématique importante, notre engagement en matière de performance consiste à surperformer l'intensité des émissions de GES (WACI) de l'univers de référence du portefeuille (univers d'investissement) pour toutes nos stratégies relevant de l'article 9.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

- *Diversité du conseil d'administration*

La diversité du conseil d'administration est également systématiquement prise en compte dans nos évaluations du caractère durable par le biais de notre intégration des critères ESG, de notre exercice du droit de vote et de nos engagements. Notre objectif est de promouvoir activement la bonne gouvernance dans la gestion des entreprises. Afin de garantir l'obtention de résultats tangibles dans ce domaine, nous nous engageons formellement à maintenir une diversité plus importante au sein des conseils d'administration des entreprises en portefeuille que la moyenne de l'univers d'investissement pour l'ensemble de nos stratégies relevant de l'article 9.

### 5. DÉTENTION ACTIVE DE TITRES – EXERCICE DU DROIT DE VOTE ET ENGAGEMENT

#### **Actionnariat actif**

La détention active de titres par le biais du vote et de l'engagement constitue un élément essentiel de notre stratégie d'investissement responsable. L'intégration des principes de développement durable dans nos politiques et pratiques d'actionnariat permet de garantir que notre processus décisionnel en matière d'investissement tient pleinement compte de ces problématiques importantes. En votant et en nous engageant auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons, guidés par notre philosophie d'investissement qui intègre les principes de développement durable, nous pouvons agir en tant que garants de nos entreprises et de la société dans son ensemble.

#### **Exercice des droits de vote**

L'objectif de Thematics Asset Management est de participer activement aux assemblées générales annuelles et d'exercer son droit de vote en tant qu'actionnaire pour aider à promouvoir l'intégration systématique de pratiques durables et la bonne gouvernance au sein des entreprises dans lesquelles la société investit. Une description détaillée de la manière dont nous votons sur des questions liées au conseil d'administration, à l'intégrité et la qualité des informations financières, à la rémunération et aux problématiques ESG, est fournie dans notre « Politique de vote et d'engagement », disponible [ici](#). Pour plus de détails sur notre politique de vote, reportez-vous à la section suivante.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### **Engagement**

En tant qu'investisseurs responsables, nous envisageons l'engagement comme une stratégie fondamentale nous permettant de satisfaire à nos obligations fiduciaires envers nos clients. Thematics AM interpelle donc les entreprises figurant dans ses portefeuilles pour atteindre les objectifs suivants : (1) la gestion des risques, (2) la création de valeur à long terme et (3) la contribution à des résultats durables. Veuillez vous référer à la section dédiée ci-dessous pour plus de détails sur notre approche de l'engagement.

Toutes les approches décrites ci-dessus sont appliquées au cours des trois phases du processus d'investissement de Thematics AM : Définir, Sélectionner et Agir - lorsque nous définissons le thème, ses limites et les titres qui composent l'univers d'investissement ; pendant la sélection des titres destinés à intégrer le portefeuille ; et après l'investissement. Ces approches sont mises en œuvre dans toutes les stratégies de Thematics de manière systématique et par le biais d'éléments contraignants.

**Définition :** La première étape de notre processus d'investissement consiste à définir notre thème, son cadre et enfin l'univers d'investissement de la stratégie. Nous déterminons précisément ce qui entre ou n'entre pas dans le périmètre de la stratégie considérée. Nous appliquons également des critères d'exclusion fondés sur les produits et les comportements à l'échelle des entreprises et de la stratégie afin de ne pas causer de préjudice important et de gérer les risques liés au développement durable, en acceptant que même les entreprises actives dans des domaines thématiques positifs peuvent avoir un impact négatif sur la société ou l'environnement.

**Sélection :** Lors de la deuxième étape de notre processus d'investissement, nous sélectionnons les entreprises qui répondent aux critères d'investissement. L'intégration des critères ESG est cruciale à ce stade. Notre cadre de notation ESG interne est utilisé pour évaluer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que l'exposition d'un titre aux opportunités. Il vise à atténuer les risques ESG potentiels, si ceux-ci devaient se matérialiser, et à maximiser la valeur créée par l'intégration des critères ESG.

**Action :** La troisième phase définit la façon dont nous agissons en termes de dimensionnement des positions au sein du portefeuille et comment nous gérons activement ces positions. Le « calibrage des positions » est défini à l'aide de seuils qui tiennent compte des scores ESG. Enfin, « l'engagement » auprès des entreprises sur les questions ESG et « l'exercice du vote » sont des éléments essentiels de notre approche active en matière d'actionnariat et d'engagement.





# APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Moyens utilisés pour informer les souscripteurs et les clients des critères de qualité ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

## POLITIQUES



**Emplacement :**  
Site Internet de  
Thematics AM

**Fréquence de  
mise à jour :**  
En continu

### Contenu :

Thematics AM publie tous les documents relatifs à sa politique d'investissement responsable, qui sont disponibles dans la [section](#) « Être responsable » de son site Internet. Le document relatif au Code de Transparence contient des données consolidées sur toutes les politiques et les cadres liés à l'investissement responsable chez Thematics AM. En outre, nous publions des documents relatifs aux différentes politiques, et notamment les politiques de filtrage, d'exclusion, d'intégration ESG, de vote et d'engagement. Ces politiques définissent le cadre des objectifs et des engagements contraignants de toutes les stratégies qui figurent dans le document précontractuel et le prospectus des stratégies.

## RAPPORT « ÊTRE RESPONSABLE »



**Emplacement :**  
Le site Internet de  
Thematics AM est  
accessible en  
clicquant [ici](#)

**Fréquence de  
mise à jour :**  
Annuelle

### Contenu :

Contient des données sur les performances, notamment sur la manière dont les stratégies atteignent leurs objectifs d'investissement durable ou les caractéristiques ESG dont elles font la promotion, sur la manière dont elles minimisent l'impact négatif, sur la manière dont elles ne causent pas de préjudice significatif, sur les performances en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de biodiversité, sur l'exercice du droit de vote et sur les résultats en termes d'engagement.

## FICHE D'INFORMATIONS



**Emplacement :**  
Service clients de  
Manco

**Fréquence de  
mise à jour :**  
Mensuelle

### Contenu :

Pour toutes les stratégies thématiques, nous publions une fiche d'informations mensuelle contenant les informations suivantes : pourcentage des actifs sous gestion du fonds ayant un impact sur les objectifs de développement durable en utilisant la moyenne pondérée, cumulée au niveau du segment et du fonds, ainsi qu'au niveau du type d'objectif - environnemental et social ; risques ESG au niveau du portefeuille, empreinte carbone & WACI (Scopes 1&2), et augmentation implicite de la température (S&P Trucost).



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### DÉCLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**Emplacement :**

Site Internet de  
Thematics AM  
(merci d'indiquer  
le lien)

**Fréquence de  
mise à jour :**

Annuelle

**Contenu :**

Thematics AM prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs relatifs au développement durable. La présente déclaration est la déclaration consolidée sur les principales incidences négatives sur les facteurs relatifs au développement durable de ThematicsAM.



# APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Liste des fonds et des mandats discrétionnaires relevant des articles 8 et 9 selon la SFDR

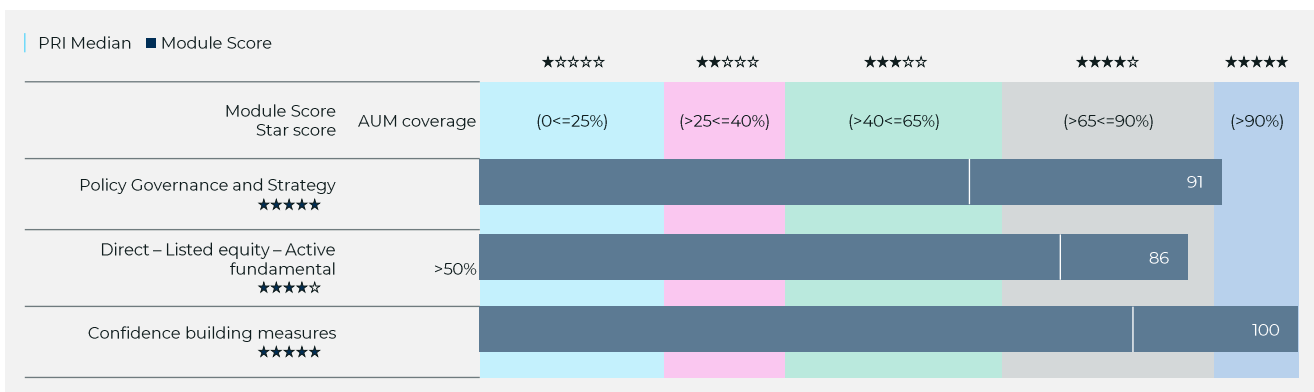
	Classification SFDR	Encours au 31/12/2023 (m EUR)	% du total de l'encours	Date de lancement
Eau	Article 9	411	12,3 %	Décembre 2018
Sécurité	Article 9	641	19 %	Décembre 2018
Bien-être	Article 9	42	1,3 %	Avril 2021
IA & Robotique	Article 8	737	22 %	Décembre 2018
Économie de l'abonnement	Article 8	93	2,8 %	Décembre 2019
<b>Multi-thèmes</b>				
Méta	Article 8	702	21 %	Décembre 2018
Europe Selection	Article 8	710	21,2 %	Janvier 2005 – Re-positionné et renommé en octobre 2022
Climate Selection	Article 8 (Article 9 jusqu'en janvier 2024)	12	0,4 %	Octobre 2022

À noter que Thematics AM agit en tant que gestionnaire par délégation pour les portefeuilles ci-dessus.

La part globale des actifs sous gestion prenant en compte des critères de qualité environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le montant total des actifs gérés par Thematics AM est de 100 %.

Adhésion de l'entité ou de certains produits financiers à une charte, un code, une initiative, ou obtention d'une certification pour la prise en compte des critères de qualité ESG

Thematics Asset Management est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies depuis octobre 2019, peu après la création de la société. Notre dernier score d'évaluation (couvrant l'année fiscale 2022) est indiqué ci-dessous.





# APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## ENGAGEMENTS DE L'INDUSTRIE

Nous sommes également membres ou signataires des groupes ou initiatives suivants au 31 décembre 2023 :

**Membre du Forum pour l'investissement responsable (FIR)**



Le FIR est une association multipartite dont l'objet social est de promouvoir et de développer l'investissement responsable et ses bonnes pratiques en France. Elle regroupe des investisseurs, des gérants de fonds, des spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, des consultants ainsi que des syndicats, des ONG, des universitaires, etc. En tant que membre, Thematics a contribué à la réalisation de diverses études et à l'élaboration de politiques visant à promouvoir la finance durable en France et en Europe.

**Signataire du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat**



Le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) a été créé en 2015 par le Conseil de stabilité financière (FSB) afin de mettre en place un système cohérent de publication d'informations sur les risques financiers liés au climat que les entreprises, les banques et les investisseurs pourront utiliser pour fournir des informations à leurs parties prenantes. En déclarant publiquement notre soutien à la TCFD et à ses recommandations, nous nous engageons à prendre des mesures pour bâtir un système financier plus résilient grâce à la communication d'informations sur le climat.

**Engagement pour le développement de la finance à impact**



L'Engagement pour le développement de la finance à impact (*Pledge for the development of Impact Finance*) est placé sous le patronage de l'initiative Finance for Tomorrow de Paris Europlace. Cette déclaration vise à renforcer la contribution du secteur financier à la réalisation des objectifs internationaux de développement durable et repose sur trois principes clés permettant le développement de la finance à impact : la formulation d'une définition structurée et exigeante de la finance à impact ; la promotion d'une approche à impact rigoureuse ; une communication claire et transparente ainsi que des outils de mesure et de reporting appropriés ; et l'intégration de la finance à impact dans les cadres réglementaires et de marché.

**Déclaration mondiale des investisseurs aux gouvernements sur la crise climatique**



La déclaration mondiale 2021 des investisseurs aux gouvernements sur la crise climatique constitue l'appel le plus significatif jamais lancé par les investisseurs aux autorités publiques pour qu'elles relèvent leurs ambitions climatiques et mettent en œuvre des politiques crédibles. Cette déclaration commune, coordonnée par les sept partenaires fondateurs de l'Investor Agenda, est désormais signée par 587 investisseurs gérant plus de 46 000 milliards de dollars d'actifs. Adressée aux États du monde entier, cette déclaration appelle à une démultiplication des initiatives mondiales en matière de politique climatique et prévient les gouvernements laxistes qu'ils pourraient ne pas profiter de milliers de milliards de dollars d'investissement si leurs ambitions sont trop modestes et s'ils tardent à réagir.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### Signataire du CDP



Fondé en 2000, le CDP a été la première plateforme à tirer parti de la pression exercée par les investisseurs pour influencer la divulgation de l'impact environnemental des entreprises. Aujourd'hui, avec l'ensemble de données le plus important et le plus exhaustif au monde sur l'action environnementale, les informations détenues par le CDP permettent aux investisseurs, aux entreprises, aux villes et aux gouvernements nationaux et régionaux de faire les bons choix aujourd'hui afin de construire une économie prospère qui fonctionne pour les personnes et la planète à long terme. En tant que signataire, nous tirons parti de l'infrastructure de données environnementales essentielles du CDP pour intégrer le développement durable dans notre processus d'investissement.

### Signataire de la campagne du CDP Science-based Target



En septembre 2022, nous avons signé la campagne CDP Science-based Target, soutenue par plus de 270 institutions financières représentant plus de 36 400 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Cette campagne a pour objectif d'accélérer l'adoption d'objectifs scientifiques pour plus de 1 000 entreprises qui n'ont rien déclaré au CDP à la fin de l'année 2022.

### Membre de la Collective Impact Coalition soutenue par la World Benchmarking Alliance



Thematics AM est signataire de la Collective Impact Coalition on Digital Inclusion, qui regroupe ±40 investisseurs mondiaux représentant plus de 6 000 milliards d'USD d'actifs sous gestion. Notre objectif, en tant que coalition, est de promouvoir les principes éthiques de l'IA et de faciliter ses opportunités d'applications capables à leur tour d'inventer des solutions aux problèmes de développement durable, d'instaurer la confiance avec les utilisateurs et de réduire les risques et les préjudices pour les individus, les entreprises et la société. Le Digital Inclusion Benchmark de la WBA a contribué à mettre en évidence les faibles niveaux de sensibilisation aux approches éthiques de l'intelligence artificielle dans l'économie numérique et parmi les entreprises technologiques. Il a été noté que sur 150 entreprises évaluées l'année dernière, seules 20 avaient fait preuve d'un engagement public en faveur de pratiques éthiques en matière d'IA, tandis que les 130 autres ne l'avaient pas encore fait.

### Contribution à la consultation de l'European Financial Reporting Advisory Group












L'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) a lancé une consultation publique en avril 2022 relative à la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et à l'adoption des EU Sustainability Reporting Standards (ESRS). L'Association Française de Gestion (AFG) a lancé une initiative auprès de ses membres pour apporter une réponse commune à la consultation sur l'ensemble des différents standards thématiques : Changement climatique, Pollution, Eau et Ressources marines, Biodiversité et Ecosystèmes, Utilisation des ressources et Economie circulaire, Social et Gouvernance. En tant que membre de l'AFG et grâce à ses connaissances des différentes normes internationales sur le changement climatique, Thematics AM a participé à la réponse de l'AFG relative aux normes ESRS E1 et E2 : Changement climatique et pollution. Ce projet couvre tous les aspects importants du reporting sur le changement climatique, y compris le reporting des émissions de scope 3 et les plans de transition, et partage des points communs avec l'ISSB (International Sustainability Standards Board).



# APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## LABELS DE PRODUITS DURABLES

Outre les initiatives ci-dessus, les produits Thematics portent les labels de produits durables suivants, attribués par des organisations indépendantes à la suite d'audits externes approfondis :

		<b>Labels durables</b>
Eau	 	Belgian Towards Sustainability Label français ISR
Sécurité	 	Belgian Towards Sustainability Label français ISR
Bien-être	 	Belgian Towards Sustainability Label français ISR
IA & Robotique		Label français ISR
Économie de l'abonnement		Label français ISR
<b>Multi-thèmes</b>		
Méta		Label français ISR
AAA European Selection		Label français ISR
Climate Selection		Label français ISR

Label ISR : Créé par le ministère français des finances, ce label public a pour objectif de donner à l'investissement socialement responsable (ISR) une visibilité supplémentaire auprès des épargnants. Pour octroyer le label ISR, l'organisme certificateur réalise un audit afin de s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, consultez le site [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr).

Towards Sustainability : Le label belge « Towards sustainability » est attribué par l'Agence centrale de labellisation après une évaluation de la conformité d'un fonds à la norme de qualité. De plus amples informations sur ce label sont disponibles sur le site [www.towardsustainability.be](http://www.towardsustainability.be).

Toute référence à un classement, un label, une récompense ou une notation n'est pas un indicateur fiable des performances futures du fonds ni du gérant.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES INTERNES DÉPLOYÉES PAR L'ENTITÉ

*Ressources humaines et techniques dédiées à la mise en œuvre de la stratégie ESG, ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG*

#### MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE L'IR AU NIVEAU DES FONDS

Notre dispositif de recherche sur le développement durable est supervisé par les gérants de portefeuille, assistés de spécialistes. Les gérants de portefeuille sont les premiers responsables de la dimension durable du fonds qu'ils gèrent. Cela signifie qu'ils effectuent les analyses du caractère durable des entreprises parallèlement aux analyses financières. Ils sont soutenus par nos experts en développement durable. Nous pensons que ce système de détention directe garantit que le développement durable fait partie intégrante des analyses bottom-up et que les gérants de portefeuille ont une vision claire des risques et des opportunités ESG des entreprises dans lesquelles ils investissent. Ils sont donc pleinement responsables de leurs décisions d'investissement.

Les gérants de portefeuille ont recours à un large éventail de sources de données et d'outils lorsqu'ils effectuent leurs analyses liées au développement durable, afin de leur permettre d'avoir une vision complète et holistique de la gestion et de la performance d'une entreprise par le biais de tous les indicateurs importants, y compris les critères ESG. D'autres données sur le développement durable correspondant aux approches durables utilisées, comme par exemple l'exclusion basée sur les produits et le comportement, sont codées en dur dans la plateforme d'investissement, empêchant automatiquement les investissements dans des entreprises non conformes à notre politique d'IR.

Notre équipe ESG fournit des informations, des analyses d'experts, des recommandations et des évaluations. L'équipe ESG de Thematics AM est composée d'experts. En 2022, notre équipe comporte un spécialiste ESG et un spécialiste du climat, soutenus par un apprenti analyste ESG. Conforme à notre approche « supervision par les gérants de portefeuille, assistés de spécialistes » et à notre conviction que les gérants s'approprient l'exercice de due diligence ESG, le rôle de notre équipe ESG est centré sur le fait de « rendre possible ». Elle fournit des informations, des analyses d'experts, des recommandations et des examens à l'équipe d'investissement. Elle contribue à la réflexion des gérants de portefeuille, en les obligeant à se remettre en question et à s'améliorer, en leur fournissant des conseils leur permettant de formuler des évaluations solides et rationnelles sur le caractère durable des entreprises.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En termes de vote, l'équipe ESG fournit également des informations et des analyses pour aider les gérants à finaliser leurs décisions de vote. L'équipe ESG travaille activement avec les gérants pour identifier les cibles et organiser leur engagement auprès des entreprises en conséquence. Dans l'ensemble, la mission de l'équipe ESG se concentre sur les points suivants : (1) Mise en œuvre, examen et perfectionnement des processus – soutien au processus de due diligence ESG, mises à jour de la méthodologie, soutien au vote et à l'engagement, suivi des évolutions réglementaires ; (2) Soutien au développement des produits – veille du marché ESG, soutien à la conception des produits, soutien à la gestion des clients ; et (3) Soutien au développement des collaborateurs, axé sur l'acquisition de connaissances en matière de développement durable – formation et développement professionnel.

### DONNÉES ET OUTILS

La mise en œuvre de nos méthodologies internes et de nos approches en matière de développement durable s'appuie sur une vaste infrastructure de données, combinant la recherche interne et les données et analyses externes. L'application de nos méthodologies internes et de notre cadre global d'investissement durable combine des recherches et des analyses internes, des évaluations et des contributions externes, ainsi qu'une infrastructure de gestion des données. Pour garantir que nos évaluations finales s'appuient sur un ensemble exhaustif et diversifié de références, nous utilisons en règle générale au moins deux sources de données externes pour chaque approche que nous utilisons.





## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le tableau ci-dessous présente les sources de données utilisées pour chaque approche en matière de développement durable.

### Approche en matière de développement durable

### Processus, données et outils

 <p><b>Filtrage thématique durable ou positif</b></p>	<p>Le filtrage est basé sur la méthodologie de filtrage thématique interne de Thematics. Le filtrage des gérants de portefeuille est principalement basé sur la recherche interne, l'expertise thématique, et étayé par des données provenant de la recherche des courtiers.</p>
 <p><b>Exclusion selon le produit</b></p>	<p>La liste d'exclusion est établie puis mise à jour deux fois par an, et intégrées dans la plateforme de trading, empêchant les investissements dans les entreprises non conformes. La liste est établie sur la base des données de Sustainalytics, de la Coal Exit List d'Urgewald, de la Oil and Gas List d'Urgewald et de la As You Sow Deforestation List</p>
 <p><b>Évaluation sur la base des normes</b></p>	<p>La liste des entreprises non conformes est également intégrée dans la plateforme de trading. Cette liste est établie sur la base de l'évaluation des controverses de Sustainalytics.</p>
 <p><b>Intégration des critères ESG</b></p>	<p>Les gérants de portefeuille, avec l'aide de l'équipe ESG, procèdent à la notation ESG en ayant recours à plusieurs sources de données : Sustainalytics risk rating, ISS ESG score, Bloomberg ESG score, MSCI climate, et S&amp;P Trucost environmental and climate data.</p>
 <p><b>Exercice des droits de vote</b></p>	<p>ISS Proxy Research effectue les analyses primaires des résolutions en appliquant un ensemble défini de principes durables, complétées par des analyses internes avant la décision de vote finale.</p>
 <p><b>Engagement</b></p>	<p>L'identification des entreprises ciblées en vue d'un engagement est basée sur des analyses internes, complétées par toutes les sources de données mentionnées ci-dessus.</p>



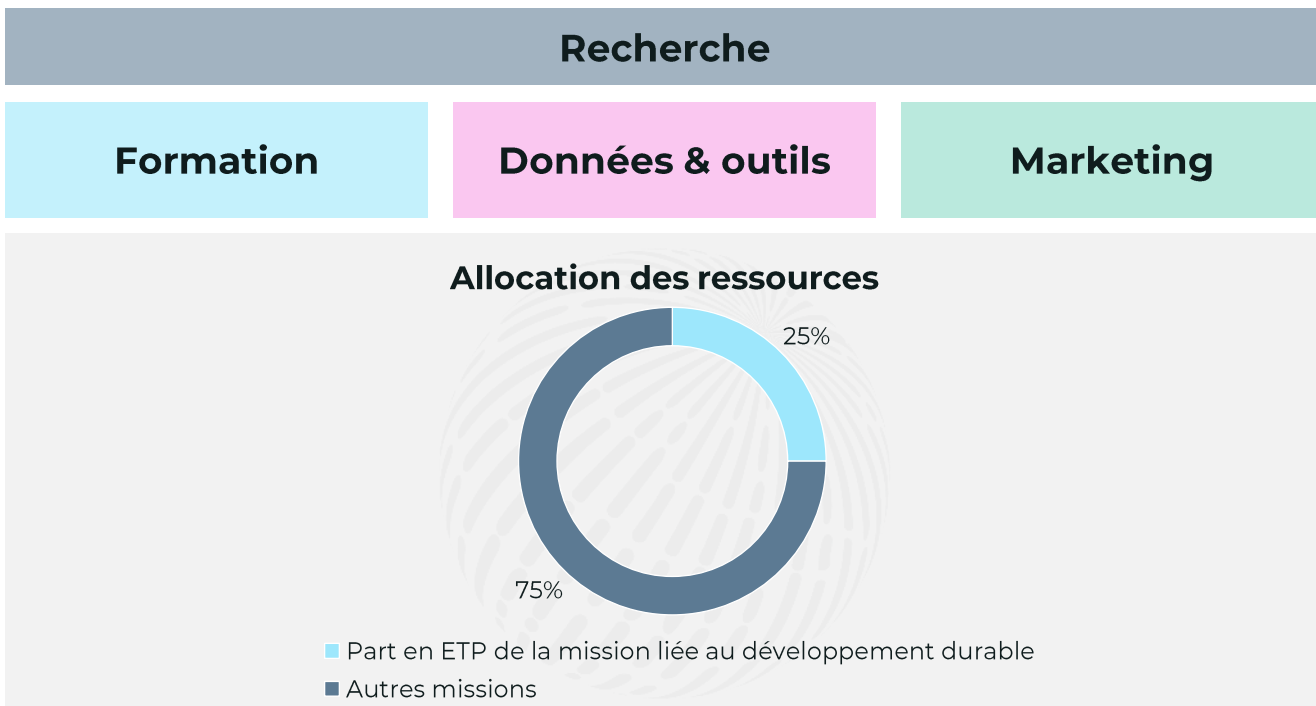
# APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## FORMATION

Notre priorité est de développer et d'améliorer en permanence nos capacités internes en matière d'investissement durable. Pour ce faire, nous allouons des ressources et des investissements financiers visant à soutenir les initiatives d'acquisition des connaissances liées au développement durable dans toutes nos unités opérationnelles d'une année sur l'autre.

## ALLOCATION DES RESSOURCES

Le graphique ci-dessous montre les ressources allouées au développement durable.



Dans l'ensemble, les missions axées sur l'IR représentent 25 % du total de nos ETP. Au 31 décembre 2023, Thematics AM compte 24 collaborateurs, dont 22 sont des employés permanents à temps plein et 2 ont signé un contrat en alternance. Ces tâches axées sur l'investissement responsable couvrent la mise en œuvre de l'IR dans les domaines suivants : recherche ISR par les gérants de portefeuille et les spécialistes ESG et climat, marketing et gestion des demandes des clients et des rapports, et conformité. Le budget alloué aux capacités liées à l'investissement responsable représentait en 2023 0,05 % du total de nos actifs sous gestion. Ce montant a progressivement augmenté au cours des dernières années, à mesure que nous développons nos capacités internes. Nous estimons qu'il va aussi augmenter à l'avenir, car



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

nous continuons à développer nos sources de données pour nous conformer aux nouvelles réglementations, en particulier dans l'UE et en France, par exemple les nouvelles données relatives à la biodiversité. Nous prévoyons également de continuer à augmenter la connaissance ESG moyenne au sein de notre équipe, notamment en formant les gérants de portefeuille par le biais de programmes internes et externes, afin de nous assurer que nous continuions à respecter nos engagements en matière d'investissement responsable vis-à-vis de nos parties prenantes.

### LISTE

*Initiatives proposées en vue de renforcer les capacités internes de l'entité : initiatives prises au cours de la période pour renforcer les capacités internes en vue de mettre en œuvre la stratégie ESG du gestionnaire.*

En ce qui concerne les formations, notre priorité pour la période 2021 – 2024 consiste à investir dans des programmes de formation externes pour nos équipes d'investissement et de gestion de la clientèle. Les programmes mis à la disposition de nos équipes comprennent la certification ESG du CFA, les formations des PIR des Nations Unies et d'autres certifications ESG indépendantes. Au 31 décembre 2023, 5 membres de l'équipe d'investissement (36 %) ont obtenu une ou plusieurs des certifications suivantes : Certification CFA ESG, certification sur le développement durable et les risques climatiques de la Global Association of Risk Professionals.

Nous nous engageons également à proposer des activités de renforcement de l'esprit d'équipe, en particulier des ateliers axés sur le développement durable. En juin 2023, nous avons organisé un atelier pour l'ensemble de l'entreprise autour de la biodiversité (Fresque de la Biodiversité). Nous avons également organisé de nombreux séminaires internes axés sur les enjeux ESG, ainsi que des ateliers sur les évolutions réglementaires en matière d'ESG et les mises à jour du marché. Conformément à notre engagement en faveur d'une forte capacité d'investissement durable, une partie de notre budget de ressources est consacrée à des fonctions dédiées à cet univers.

En termes de processus et d'outils, nous avons également entamé un projet à plus long terme visant à renforcer notre infrastructure de données ESG, à identifier les domaines d'automatisation, ainsi qu'à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des données pour tous les utilisateurs finaux.



## INFORMATIONS SUR L'APPROCHE CONSISTANT À PRENDRE EN COMPTE DES CRITÈRES DE QUALITÉ ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

### CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES CONSEILS DE GOUVERNANCE

#### **Comité d'investissement responsable**

Les membres du Comité d'investissement responsable de Thematics AM possèdent des références en matière de développement durable pour permettre une gouvernance et une surveillance efficaces et significatives. Vous trouverez ci-dessous les profils des membres du Comité d'investissement responsable au 31 décembre 2023.



Karen  
KHARMANDARIAN  
**Chief Investment Officer**

Karen Kharmandarian est l'un des associés fondateurs de Thematics Asset Management, le directeur des investissements, ainsi que le co-gérant de la stratégie Thematics AI & Robotics. Il a commencé sa carrière dans la gestion d'actifs en 1994 à la Société Générale en tant qu'analyste bancaire. En 2004, il a rejoint Pictet Asset Management à Genève, où il a passé 14 ans. En premier lieu, il a géré le fonds High Yield Credit avant de devenir gérant de portefeuille senior au sein de l'équipe en charge des actions thématiques en 2007. Il a d'abord cogéré les stratégies High Income Infrastructure avant de créer et de gérer le fonds Pictet Robotics en 2015. Il a géré ce fonds depuis son lancement jusqu'en août 2017 et a contribué à son succès commercial, puisque la stratégie a rapidement compté de plusieurs milliards d'euros d'encours. Karen s'est ensuite consacré au dernier projet en date au sein de Pictet Thematics, le fonds Global Thematic Opportunities, un portefeuille composé des « meilleures idées » tirant parti de l'ensemble de la gamme de fonds thématiques gérés. Il est titulaire d'une licence en économie et d'un master en banque et finance.



Arnaud  
BISSCHOP  
**Head of  
Responsible Investment**

Arnaud Bisschop est l'un des associés fondateurs de Thematics Asset Management, Chief Responsible Investment Officer, et co-gérant de la stratégie Thematics Water. Avant de cofonder la société, il était co-responsable de la stratégie Eau de Pictet Asset Management, qu'il avait rejoint en novembre 2007. Arnaud a débuté sa carrière en tant que consultant au sein du cabinet Ernst&Young Sustainability à Paris, en charge de l'audit des données extra-financières des entreprises du CAC40, avant d'acquérir une expérience supplémentaire dans le service de gestion de l'eau chez le français Suez. Il est titulaire d'une maîtrise (MSc) en ingénierie et économie de l'École Polytechnique (X - promotion 1996) et de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF - promotion 2001). Il est également titulaire de la certification CFA ESG.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Maila  
BENIERA  
**ESG Specialist**

Maila Beniera est la spécialiste interne des questions ESG. Elle possède plus de 15 ans d'expérience dans la recherche sur l'investissement durable, ayant travaillé pour les principales agences de recherche sur le développement durable, y compris MSCI et ISS ESG Research. Avant de rejoindre la société en janvier 2021, elle était responsable de la recherche chez Moody's ESG, où elle gérait un portefeuille de produits axés sur les risques climatiques, le filtrage, l'évaluation basée sur les normes, la recherche souveraine, les ODD et d'autres recherches thématiques sur le développement durable. Avant d'entamer une carrière dédiée aux enjeux ESG, elle a travaillé pour JP Morgan et Manulife. Maila a obtenu son master en sécurité et développement au King's College de Londres en tant que détentrice d'une bourse d'études Chevening, et sa licence en sciences biologiques à l'Université de West Visayas aux Philippines.



Guillaume  
GOSELIN, CFA  
**Climate Specialist**

Guillaume Gosselin a rejoint Thematics AM en 2022 en tant que spécialiste du climat. Il a débuté sa carrière en 2015 chez Lyxor Asset Management à Hong Kong, en tant qu'analyste de hedge funds couvrant les stratégies asiatiques. Il a rejoint Natixis Investment Managers International en 2018, en tant qu'analyste de portefeuille senior, puis est devenu spécialiste ESG & Climat au sein de Natixis Investment Managers Solutions. Guillaume est titulaire d'un master de l'ESSEC et de la CENTRUM Graduate Business School. Il est titulaire de la qualification CFA et détient également les certifications CFA ESG et GARP SCR.



Cecile  
CHAPELLE  
**Chief Compliance Officer**

Cécile Chapelle est Chief Compliance Officer de Thematics AM. Elle est diplômée d'un Master en Ingénierie Financière et Stratégie Fiscale à l'Université de Paris I - la Sorbonne. Elle a débuté sa carrière professionnelle en 2009 chez Expedience International en tant que consultante pendant 2 ans. En 2012, elle rejoint le cabinet d'audit Deloitte où elle exerce la fonction d'auditrice spécialisée en gestion d'actifs. Deux ans plus tard, elle a été recrutée par TOBAM en tant que compliance officer, a été promue CCO en 2016 pour finalement rejoindre Thematics AM en 2021.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### ***Supervision du développement durable au niveau du conseil d'administration***

Thematics Asset Management est un investisseur responsable et, à ce titre, le développement durable est pleinement intégré dans sa gestion et sa direction stratégique. Au niveau du conseil d'administration, les initiatives en matière de développement durable sont principalement prises en charge par un membre du conseil d'administration, Arnaud Bisschop, qui est également Chief Responsible Investment Officer. L'intégration des critères ESG dans les règles internes du conseil de surveillance est toujours envisagée au niveau du groupe Natixis Investment Manager. Veuillez vous reporter aux références du Chief of Responsible Investment en matière de développement durable, consultables ci-dessus. En plus de sa gouvernance et de sa surveillance internes, Thematics AM est une société affiliée de Natixis Investment Managers et, à ce titre, bénéficie du leadership et de l'infrastructure de sa société mère en matière de développement durable. L'un des éléments clés de cette infrastructure est le groupe de travail sur la finance durable, qui est un groupe de travail transversal composé d'experts de l'équipe ESG, du développement de produits, de la stratégie, du service juridique et de la conformité, ainsi que des unités opérationnelles chargées des données. Ce groupe fournit des informations, des conseils, des examens de processus et des recommandations d'amélioration pour soutenir la conformité avec les exigences réglementaires, ainsi que l'alignement sur les demandes du marché et les attentes des clients.

En outre, nous recevons également le soutien des fonctions clés des différentes unités opérationnelles principales, par exemple une interprétation des réglementations ESG et les implications potentielles pour notre processus commercial et notre stratégie ; les initiatives de marketing ; les révisions de produits et de processus pour s'aligner sur l'évolution des réglementations et des normes du marché ; les données et les outils et ressources de gestion des données ; les fonctions de contrôle interne et d'audit. Dans le cadre d'un modèle multi-affiliés, nous bénéficions également du réseau comprenant plus de 25 sociétés de gestion. Ce système permet le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les affiliés, qui peuvent ainsi travailler en réseau et discuter collectivement des approches les plus efficaces pour naviguer dans le paysage de plus en plus changeant de l'investissement durable, non seulement en Europe, mais aussi dans le monde entier.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

*Inclusion dans les politiques de rémunération d'informations sur la manière dont ces politiques sont cohérentes avec l'intégration des risques liés au développement durable*

Notre engagement à intégrer systématiquement les critères ESG et le développement durable dans tous les aspects de notre activité se reflète également dans notre politique de rémunération, qui inclut des critères ESG et de développement durable dans l'évaluation des performances des gérants de portefeuille et des autres membres du personnel opérationnel chargés d'une mission à vocation ESG. En cas de matérialisation d'un risque important lié au développement durable, par exemple la survenance d'un événement ou d'une situation sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance, qui aurait un impact négatif significatif et durable sur la valeur liquidative des fonds/produits gérés, THEMATICS AM peut décider de réduire ou même d'annuler le budget prévu pour les rémunérations variables individuelles, ainsi que les rémunérations variables qui ont été attribuées mais n'ont pas été acquises.

Nous pensons qu'en intégrant des critères ESG et durables dans notre politique de rémunération, nous pouvons inciter nos employés à donner la priorité à ces facteurs dans leurs processus décisionnel et à contribuer à l'ensemble de nos objectifs durables. Cette approche est non seulement conforme à nos valeurs et à notre engagement en faveur de l'investissement responsable, mais elle est également susceptible de générer de la valeur à long terme pour nos clients et nos parties prenantes. Vous pouvez consulter notre politique de rémunération en cliquant [ici](#).

*Intégration des critères de qualité ESG dans les statuts du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité*

Thematics Asset Management est un investisseur responsable et, à ce titre, le développement durable est pleinement intégré dans sa gestion et sa direction stratégique. Au niveau du conseil d'administration, les initiatives en matière de développement durable sont principalement prises par notre responsable de l'investissement responsable, qui est un associé fondateur et un membre du conseil d'administration de l'entité. L'intégration des critères ESG dans les règles internes du conseil de surveillance est envisagée au niveau du groupe Natixis Investment Manager pour cette année également.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES ÉMETTEURS OU DES SOCIÉTÉS DE GESTION ET SUR SA MISE EN ŒUVRE

*Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement ; périmètre des investissements concernés ; périmètre des produits financiers concernés ; aperçu de la politique de vote ; bilan de la stratégie d'engagement déployée qui peut inclure la proportion d'entreprises avec lesquelles l'entité a entamé des discussions, les sujets abordés et les initiatives de supervision de cette stratégie ; bilan de la politique de vote, notamment en ce qui concerne le dépôt et le vote de résolutions sur les questions de qualité ESG lors des assemblées générales ; décisions prises sur la stratégie d'investissement, notamment en ce qui concerne le désengagement sectoriel.*

La détention active de titres par le biais du vote et de l'engagement constitue un élément essentiel de la stratégie d'investissement responsable de Thematics Asset Management. En tant qu'investisseur considérant un horizon d'investissement à long terme, l'utilisation de ces deux leviers comme moyen de gestion efficace et de promotion de la bonne gouvernance dans les entreprises dans lesquelles nous investissons nous permet de nous acquitter de notre obligation fiduciaire en créant une valeur durable et à long terme – qui génère à la fois des performances financières et des résultats positifs pour nos clients et leurs bénéficiaires, ainsi que pour la société et la planète. En votant et en nous engageant auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons, guidés par notre philosophie d'investissement qui intègre les principes de développement durable, nous pouvons agir en tant que garants de nos entreprises et de la société dans son ensemble. Notre politique de vote et d'engagement, ainsi que les engagements de performance contraignants s'appliquent à toutes nos stratégies.

#### **EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Nous nous engageons à ce que toutes nos décisions de vote soient conformes aux principes du développement durable. Pour concrétiser cette intention, nous adhérons généralement aux directives de vote par procuration sur le développement durable de l'Institutional Shareholder Services (ISS). Le Comité d'investissement responsable de Thematics AM (Comité IR) est en charge de définir les principes de vote de la société. La politique est revue et mise à jour chaque année. L'analyse primaire des résolutions est menée par l'expert mondial en gouvernance d'entreprise et en investissement responsable Institutional Shareholder Services (ISS), en suivant les principes définis dans sa politique de vote durable. Les recherches internes de Thematics AM, menées par les gérants de portefeuille avec le soutien de l'équipe ESG interne, se concentrent principalement sur les résolutions pour lesquelles la recommandation d'ISS est de voter contre les propositions de la direction, et sur d'autres questions ad hoc jugées critiques ou prioritaires. Les votes sont exécutés via la plateforme Proxy Exchange d'ISS, grâce à une passerelle entre ISS et Broadridge pour les stratégies dont le dépositaire utilise les services de Broadridge.





## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Les droits de vote sont exercés dans le cadre d'une prestation de services fournie par le pôle Middle-Office Flux d'Ostrum Asset Management qui est, par ailleurs, en charge de la relation avec les prestataires et les dépositaires.

En 2023, Thematics AM a systématiquement participé aux réunions donnant lieu à un vote (214 réunions) et nous nous sommes prononcés dans 100 % des cas pour l'ensemble de nos stratégies thématiques. Cela est également conforme à notre engagement contraignant de voter activement, sur la base des principes du vote durable, lors des assemblées organisées par les entreprises en portefeuille mondial, et d'atteindre un taux de soumission des bulletins de vote d'au moins 95 %. Dans 2 % des cas, les bulletins que nous avons soumis ont été rejetés, principalement pour des raisons techniques, par exemple une procuration invalidée. Nous nous efforcerons de résoudre ces problèmes à l'avenir.

Notre politique de sélection thématique détaillée est disponible [ici](#).

### **Engagement**

En tant qu'investisseurs responsables, nous envisageons l'engagement comme une stratégie fondamentale nous permettant de satisfaire à nos obligations fiduciaires envers nos clients. Thematics AM interpelle donc les entreprises figurant dans ses portefeuilles pour atteindre les objectifs suivants :

1. Gestion des risques
2. Création de valeur à long terme
3. Contribuer à des résultats durables



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### **Résultats attendus**

Nous avons également précisé les résultats attendus des entreprises dans lesquelles nous investissons pour chacun des trois objectifs d'engagement. Ces résultats privilégient les points suivants :

1. Transparence
2. Forte gouvernance d'entreprise
3. Actions des entreprises du portefeuille sur les défis critiques en matière de développement durable : changement climatique, biodiversité et droits de l'homme

### **Mise en œuvre**

Qui – Entreprises cibles Thematics AM s'engage à pouvoir dialoguer avec les entreprises dans lesquelles elle investit sur les thèmes prioritaires qu'elle a définis. Nous avons défini nos critères de sélection pour établir les priorités en matière d'engagement :

1. Les entreprises présentant le meilleur potentiel de transformation dans l'un des trois principaux thèmes d'engagement prioritaires – Transparence, Gouvernance, Actions – seront prioritaires en termes d'engagement. Le potentiel de transformation est la mesure de la probabilité, de la volonté ou de la motivation d'une entreprise à adopter des changements positifs en matière de développement durable. Il s'agit d'une évaluation interne qui s'appuie sur des données externes et notre recherche interne (scores des entreprises en matière de développement durable pour différents indicateurs/thèmes).
2. Elle se concentre sur certains thèmes : Thematics AM s'engage également auprès des entreprises en mettant l'accent sur certains thèmes, en particulier ceux liés à ses stratégies thématiques, c'est-à-dire l'IA responsable et éthique.
3. Engagement à l'initiative de l'entreprise : les entreprises qui contactent Thematics AM, par exemple dans le cadre des assemblées générales annuelles, où des questions ESG spécifiques font partie de l'ordre du jour des sujets soumis au vote.
4. D'autres entreprises qui sont en retard dans des domaines ESG spécifiques où une opportunité d'engagement se présente, par exemple dans le cadre de réunions d'entreprises organisées par des courtiers à l'intention des investisseurs.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### ***Comment – Processus d'engagement***

- Le dialogue formel avec les entreprises cibles est mené par les gérants de chaque stratégie avec le soutien de l'équipe ESG. L'engagement peut prendre la forme d'un courrier ou d'un entretien formel avec le personnel dirigeant
- et précise les résultats attendus, le calendrier, et les indicateurs de performance retenus.
- Les progrès réalisés par rapport aux objectifs sont évalués formellement sur une base annuelle, avec un suivi trimestriel dans le cadre du processus de revue trimestrielle de la performance ESG. Des actions de suivi ou des engagements sont décidés à chaque passage en revue.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Pour évaluer les résultats de l'engagement, Thematics AM a défini les critères d'évaluation des résultats ci-dessous.

### Objectifs/résultats de l'engagement

### Critères



Doit répondre à l'un des critères suivants –

1. a publié un rapport ESG contenant suffisamment d'informations
2. possède une page Internet dédiée contenant suffisamment d'informations
3. dispose d'un reporting aligné sur les normes SASB/GRI.

Critères permettant de répondre au terme « suffisamment »

- A procédé à une évaluation d'incidence ou à une forme d'analyse pour identifier les risques et les opportunités ESG importants auxquels l'entreprise est exposée
- A communiqué des données de performance sur les risques et opportunités ESG importants identifiés



Doit remplir au moins l'une des conditions suivantes :

1. Assurer une publication alignée sur la TCFD, au minimum avec la gouvernance, la stratégie et la gestion des risques, ainsi que les indicateurs et objectifs
2. Disposer d'un plan approuvé par l'initiative SBTi
3. En ce qui concerne la divulgation – au minimum les émissions de scopes 1 & 2
4. En ce qui concerne les objectifs – quantifiés et limités dans le temps (au moins 10 ans)



Doit remplir au moins l'une des conditions suivantes :

1. Disposer d'un comité de développement durable formel – réunions régulières, reporting au conseil d'administration
2. Avec un contrôle au niveau du conseil d'administration
3. Avec un responsable ESG dédié
4. Avec un propriétaire ESG désigné



A publié un document sur la gouvernance, la stratégie et la gestion des risques sur le thème en question, à savoir l'IA éthique

Tous les résultats des engagements doivent être examinés et validés par le comité RI.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### **Escalade**

Lorsque les objectifs d'engagement ne sont pas atteints ou lorsqu'il y a un manque de volonté, une inaction intentionnelle et un manque de réactivité de la part des entreprises détenues en portefeuille au point de poser un risque pour les intérêts de nos clients et la valeur actionnariale, Thematics AM peut envisager :

1. une intervention conjointe avec d'autres actionnaires
2. de proposer une résolution d'actionnaires
3. de quitter la position
4. Les décisions quant à la nécessité de recourir à de telles mesures sont prises au cas par cas. Nous nous efforçons d'épuiser tous les moyens pour mener à bien l'engagement.

À ce jour, nous n'avons pas encore connu de cas de désinvestissement dû à l'échec d'un engagement.

### **Collaboration sectorielle et engagement politique**

Concernant les thèmes et les enjeux de durabilité dont la résolution effective est plus susceptible d'être influencée par une action collective, Thematics AM participera activement aux groupes d'investisseurs ou aux alliances sectorielles en vue de s'engager auprès des entreprises cibles ou des organes décisionnels.

Nous sommes actuellement membre de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) et du Forum pour l'investissement responsable (FIR).

### **Engagement contraignant**

- S'engager auprès d'au moins 5 % (3 nouvelles entreprises) de l'ensemble du portefeuille chaque année.
- Effectuer un suivi de l'engagement en général tous les 12 mois ou le cas échéant (en fonction du calendrier convenu ou que l'entreprise s'est engagé à respecter).

Notre politique de sélection thématique détaillée est disponible [ici](#).

Thematics AM rend compte annuellement de ses données de vote et d'engagement. Veuillez vous reporter à la section performance de ce rapport pour les données de 2023. Thematics AM publie un rapport annuel contenant le détail de ses votes. Nous fournissons également un aperçu interactif de toutes nos décisions de vote dans un tableau de bord, mis à jour tous les trois mois, en utilisant les données d'ISS Proxy Advisory. Accédez à notre tableau de bord des votes par procuration en cliquant sur ce [lien](#).



## INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

*Proportion d'actifs en circulation concernant des activités conformes aux critères techniques de sélection : valeur en € et en pourcentage de l'encours du gestionnaire, investi pendant la période concernée dans des activités alignées sur la taxonomie européenne ; périmètre des produits financiers concernés ; proportion de données estimées et réelles, en pourcentage du total de l'encours et, le cas échéant, de la valeur totale du produit financier concerné ; méthodologies et bases de données sur lesquelles se fonde cette analyse, en précisant si les données sont ou non disponibles en libre accès, le nom de la méthodologie ou du fournisseur de données, le risque de double comptage et les mesures prises pour l'éviter ; proportion de l'encours dans des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ; valeur, en euros et en pourcentage de l'encours total, investi dans des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles, tel que défini dans la taxonomie européenne ; champ d'application des produits financiers en question ; proportion de données estimées et réelles, en pourcentage du total de l'encours et, le cas échéant, de la valeur totale du produit financier en question ; méthodologies et bases de données sur lesquelles cette analyse est fondée, en précisant si les données sont ou non disponibles en libre accès, le nom de la méthodologie ou du fournisseur de données, le risque de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.*

Nous utilisons les données de Morningstar Sustainalytics pour calculer le pourcentage de nos actifs investis dans des activités éligibles à la Taxonomie européenne. À fin décembre 2023, seuls les deux premiers objectifs environnementaux de la taxonomie européenne, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, étaient inclus dans l'ensemble de données.

Lors du cumul des deux objectifs environnementaux, notre fournisseur de données élimine les valeurs des problèmes de double comptage de la manière suivante :

- Premièrement, les activités qui contribuent à la fois à l'adaptation et à l'atténuation sont identifiées.
- Deuxièmement, la plus petite part des revenus alignés (sur l'adaptation et l'atténuation) est identifiée.
- Troisièmement, cette plus petite part est soustraite de la somme des indicateurs d'adaptation et d'atténuation. Ainsi, ils utilisent le plus petit chevauchement pour identifier les doubles comptages.

Les entreprises peuvent également rendre compte directement de la mesure globale, sans faire de distinction entre adaptation et atténuation. Dans ce cas, les valeurs rapportées sont fournies directement.

Nous continuerons à suivre les mises à jour de la réglementation et du marché afin de pouvoir fournir des informations sur les quatre autres objectifs environnementaux de la taxonomie de l'UE, ainsi qu'un plus grand nombre de données rapportées, dans la mesure où davantage d'entreprises le feront à l'avenir.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Pour rappel, aucune de nos stratégies n'a d'objectif de taxonomie. Les résultats sont présentés ci-dessous :

% des revenus	Éligible		
	Total	Dont déclarés	Dont estimés
<b>THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND</b>	30,21	0,42	29,79
<b>THEMATICS CLIMATE SELECTION FUND</b>	26,25	4,88	21,37
<b>THEMATICS EUROPE SELECTION</b>	8,14	6,29	1,85
<b>THEMATICS META FUND</b>	19,95	1,33	18,62
<b>THEMATICS SAFETY FUND</b>	14,63	0,90	13,73
<b>THEMATICS SUBSCRIPTION ECONOMY FUND</b>	26,59	1,68	24,91
<b>THEMATICS WATER FUND</b>	28,21	3,67	24,55
<b>THEMATICS WELLNESS FUND</b>	0,14	0,00	0,14

Source : Morningstar Sustainalytics, 31/12/2023

Au 31/12/2023, nous n'avons aucune exposition à des entreprises opérant dans le secteur des énergies fossiles.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### INFORMATION SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE L'ACCORD DE PARIS.

Stratégie d'alignement des actifs gérés sur l'Accord de Paris ; stratégie nationale bas-carbone entièrement investie sur le territoire français ; périmètre de chacune de ces stratégies d'alignement ; objectif quantitatif d'ici 2030 qui sera revu tous les cinq ans jusqu'en 2050 (l'objectif comprend les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre en valeur absolue ou en valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence (référence l'objectif quantitatif d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre générées par les actifs gérés par les gestionnaires et les fonds ; l'objectif de réduction des émissions de carbone pour les fonds investis intégralement en France ; la part des données estimées et réelles, en pourcentage du total de l'encours et, le cas échéant, de la valeur totale du produit financier concerné) ; les méthodologies et bases de données sur lesquelles cette analyse est fondée, en précisant si les données sont ou non disponibles en libre accès, le nom de la méthodologie et du fournisseur de données, le risque de double comptage et les mesures prises pour l'éviter (si une méthodologie interne est utilisée, fournir des détails ici (l'utilisation d'un modèle interne pour traiter des données provenant de sources externes peut être considérée comme une méthodologie interne ; en revanche, un modèle externe dont les résultats sont ensuite ajustés ou retraités en interne pour mieux correspondre au mode de gestion peut être considéré comme une méthodologie externe ; l'analyse cumulative se réfère à une analyse portant sur plusieurs périodes d'observation, tandis que l'analyse ponctuelle est limitée à une période de temps spécifique. En cas d'utilisation d'un modèle externe, le prestataire doit préciser le type d'analyse utilisé) ; l'analyse moyenne pondérée de l'intensité carbone, en valeur absolue et en valeur d'intensité, fait référence aux valeurs moyennes pondérées des émissions de GES et de l'intensité carbone (en référence au chiffre d'affaires, par exemple) ; Détailler ici, pour la période concernée et en référence à au moins un indicateur pertinent : les résultats des efforts de mise en œuvre d'une stratégie d'alignement des gestionnaires et des fonds sur l'Accord de Paris ; les résultats de la mise en œuvre de la stratégie nationale bas carbone pour les fonds investis intégralement en France ; le rôle et l'utilisation de l'évaluation dans la stratégie d'investissement et, en particulier, le degré de complémentarité entre la méthode d'évaluation sélectionnée et les autres indicateurs sur les critères de qualité ESG plus largement utilisés dans la stratégie d'investissement ; la manière dont l'évaluation de l'alignement sur l'Accord de Paris et la stratégie bas carbone, le cas échéant, a un impact sur la stratégie d'investissement du gestionnaire ou du fonds ; complémentarité entre les méthodes utilisées pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris et la stratégie bas-carbone, et, le cas échéant, la stratégie ESG du gestionnaire ou des fonds ; Modifications de la stratégie d'investissement liées à l'alignement avec l'Accord de Paris pour les gestionnaires et les fonds ; comment l'alignement avec l'Accord de Paris a affecté la stratégie d'investissement sur la période concernée - en particulier en ce qui concerne l'arrêt progressif de l'utilisation du charbon et des hydrocarbures non conventionnels ; calendrier prévisionnel des retraits ; préciser le pourcentage de l'actif total pour les gestionnaires ou les fonds couverts par ces politiques ; décrire les initiatives de la direction introduites à la suite de l'analyse des scénarios et les changements intervenus ; la fréquence de l'évaluation, les dates prévues pour les mises à jour et les facteurs de développement sélectionnés pertinents.





## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le changement climatique est l'un des principaux défis mondiaux de notre époque, avec des répercussions considérables sur l'économie, la société et l'environnement. En tant que gestionnaires d'actifs, nous avons un rôle essentiel à jouer pour relever ce défi, car le changement climatique peut affecter la valeur à long terme des actifs que nous gérons et la performance financière des portefeuilles de nos clients. La transition vers une économie bas carbone présente à la fois des risques et des opportunités, et il est de notre responsabilité de les évaluer et de les gérer efficacement.

Nos stratégies n'ont pas d'objectif quantitatif de réduction des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre.

Cependant, nous avons deux types d'engagements contraignants liés au climat :

- La stratégie Climate Selection doit surperformer son indice de référence, le MSCI ACWI PAB, par rapport à l'indicateur de hausse implicite des températures
- Les stratégies Water, Safety and Wellness doivent surperformer leurs univers en termes de WACI Scopes 1 & 2.

Thematics AM n'a pas encore détaillé sa stratégie pour atteindre la neutralité carbone en 2050 pour ses investissements mais a initié des réflexions sur la signature de l'initiative Net Zero Asset Manager.

Dans cette section de notre rapport ESG, nous décrivons notre stratégie climatique et les mesures que nous prenons pour contribuer à la transition vers un avenir plus durable et plus résilient.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### I. Exclusions

Les combustibles fossiles restent le principal facteur de changement climatique et, à ce titre, nous appliquons, chez Thematics, des seuils stricts pour les exclure de nos investissements :

<p><b>Charbon</b></p>	<p>Thematics AM n'investit pas dans les entreprises dont la production annuelle de charbon thermique est supérieure à 10 millions de tonnes et qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir de cette activité. En outre, la production absolue ou la capacité de production de produits ou de services liés au charbon thermique de la société ne doit pas augmenter, et la société ne doit pas investir dans de nouveaux projets de construction de centrales électriques au charbon. La provision de 5 % est mise en place pour tenir compte de la marge d'estimation et des écarts d'évaluation par rapport aux multiples listes d'exclusion de tiers que nous utilisons comme référence.</p>
<p><b>Pétrole et gaz non-conventionnels</b></p>	<p>Notre politique en matière de pétrole et de gaz non conventionnels couvre l'extraction des sables bitumineux ; les activités d'exploration et de production dans les zones de schiste, et utilise la méthode de la fracturation hydraulique ou du forage horizontal ; ainsi que l'exploration pétrolière et gazière offshore dans les régions arctiques. Nous excluons les entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la prospection ou de l'exploration et de l'extraction de ces ressources. L'entreprise ne doit pas non plus être impliquée dans l'exploitation ou le développement de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz non conventionnels et ses revenus provenant du pétrole et du gaz non conventionnels ne doivent pas augmenter.</p>
<p><b>Pétrole et gaz conventionnels</b></p>	<p>Nous excluons les entreprises qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir du pétrole et du gaz. Le champ d'application couvre la prospection ou l'exploration pétrolière et gazière, l'extraction, le traitement ou le raffinage, le transport et le stockage, la production d'électricité et la fourniture de services essentiels ou d'équipements spécialisés à l'industrie pétrolière et gazière. L'entreprise ne doit pas non plus être impliquée dans l'exploitation ou le développement de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz non conventionnels et son chiffre d'affaires ou sa capacité de production de pétrole et de gaz conventionnels ne doivent pas augmenter.</p>
<p><b>Autres sources de production d'électricité</b></p>	<p>Nous pouvons investir dans des entreprises produisant de l'électricité à partir d'autres sources non couvertes ci-dessus, y compris l'énergie nucléaire, à condition que leur intensité en carbone soit conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris. À fin 2023, le seuil a été abaissé de 348 gCO<sub>2</sub>e/kWh à 326 gCO<sub>2</sub>e/kWh.</p>



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### **II. Produit aligné sur l'Accord de Paris**

L'une des principales sources de la réduction des émissions dans l'économie réelle est l'alignement croissant des actifs sur les stratégies favorables à la neutralité carbone. C'est pourquoi nous avons lancé fin 2022 une stratégie alignée sur l'objectif climatique de l'Accord de Paris : Thematics Climate Selection. Cette stratégie investit dans des entreprises qui sont alignées sur l'objectif de l'Accord de Paris visant à maintenir la hausse des températures bien en dessous des 2°C, tout en étant exposées à un ou plusieurs des thèmes suivants : l'eau, la sécurité, le bien-être, l'intelligence artificielle et la robotique, et l'économie de l'abonnement. Au 31/12/2023, l'encours total s'élevait à 13,7 millions USD.

### **III. Mesure des performances**

Pour gérer correctement les risques et les opportunités liés au climat, ainsi que pour évaluer l'impact de nos investissements sur le changement climatique, nous mesurons, suivons et divulguons des indicateurs climatiques que nous utilisons dans le cadre de nos décisions d'investissement et de notre reporting. Les principales catégories d'informations liées au climat sont les suivantes :

- Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 & 3)
- Augmentation implicite des températures
- Risque de transition
- Risque physique
- Éligibilité et alignement de la taxonomie de l'UE
- Indicateurs des principales incidences négatives du règlement SFDR

Les méthodologies sont disponibles dans la section V. « Performance en matière de développement durable »



#### **IV. Cadre de transition climatique**

Afin d'atteindre leurs propres engagements en matière de neutralité carbone, les entreprises publient de plus en plus souvent des plans de transition climatique. Pour évaluer la qualité des plans de transition climatique des entreprises dans lesquelles nous investissons, ainsi que des entreprises de nos univers d'investissement, nous avons élaboré un cadre appelé « Thematics Climate Transition Assessment » (TCTA) qui effectue un classement des entreprises, depuis les retardataires jusqu'aux leaders, en se basant sur cinq piliers :

- Gouvernance climatique
- Stratégie climatique et gestion des risques
- Engagement climatique
- Qualité des informations relatives au climat
- Qualité des objectifs de décarbonation

Le TCTA est utilisée pour :

- Sélectionner les entreprises leaders dans ce domaine et les inclure dans la stratégie Thematics Climate Selection
- S'engager auprès des entreprises à la traîne
- Évaluer la partie climatique de la notation ESG interne



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### V. Vote et engagement

Nous nous efforçons d'améliorer notre performance et celle des entreprises dans lesquelles nous investissons grâce à notre engagement auprès d'elles et à un exercice actif de notre droit de vote. Notre stratégie d'engagement et de vote est axée sur la gestion des risques, la création de valeur à long terme et la production de résultats durables. Le climat et la biodiversité sont l'un des domaines clés que nous avons définis comme une priorité dans laquelle nous nous engageons et votons de manière active. Les thèmes des engagements que nous avons initiés sont les suivants :

Engagement topics	Number of companies we engaged on this topic
<b>Environment = 30%</b>	
Decarbonization and Net Zero	1
Climate Transition Strategy	4
Climate risk management	4
Product sustainability	1
<b>Social = 20%</b>	
Data protection and cybersecurity	2
Ethical AI	4
<b>Governance = 50%</b>	
Transparency:	
- ESG	5
- Sustainability Management	5
- Climate	2
ESG Governance	2
Product Safety	2

Parallèlement à ces engagements directs auprès des entreprises, nous participons à des engagements sectoriels et collaboratifs liés au climat. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section consacrée à l'engagement sectoriel et collaboratif du présent rapport.



## INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS À LONG TERME EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

*Stratégie d'alignement sur les objectifs de biodiversité à long terme, précisant le champ d'application de la chaîne de valeur sélectionnée, qui doit inclure les objectifs fixés pour 2030 et tous les cinq ans ; stratégie mise en œuvre pour aligner les actifs sur les objectifs de biodiversité à long terme (scope de la chaîne de valeur sélectionnée pour analyser les efforts d'alignement des gestionnaires et des fonds, en se concentrant soit sur les entreprises/émetteurs (scope 1), les partenaires de niveau 1 (scope 2), les partenaires de niveau 2 (scope 3), etc. ; les objectifs fixés pour 2030 (une description qualitative de la manière dont l'entreprise ou le fonds se conforme à la Convention sur la diversité biologique, une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et des principaux impacts sur la biodiversité tels que définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, la manière dont la stratégie d'investissement des gestionnaires et des fonds contribue à la réduction des principales pressions et des principaux impacts sur la biodiversité ; la mention de l'utilisation d'un indicateur d'empreinte sur la biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur est utilisé pour mesurer la conformité avec les objectifs internationaux en matière de biodiversité ; si le gestionnaire ou le fonds utilise un indicateur d'empreinte sur la biodiversité dans le cadre de cette stratégie, préciser le(s) indicateur(s) utilisé(s) aux fins de l'alignement sur les objectifs énumérés dans la Convention sur la diversité biologique et d'autres objectifs internationaux, et comment ils sont mesurés (comment le suivi de cet indicateur contribue à la réalisation des objectifs à long terme en matière de biodiversité, au regard des objectifs du gestionnaire), le scope des produits financiers en question, la proportion de données estimées et réelles, en pourcentage du total de l'encours et, le cas échéant, la valeur totale du produit financier en question, les méthodologies et les bases de données sur lesquelles repose cette analyse, en précisant si les données sont ou non disponibles en libre accès, le nom de la méthodologie et du fournisseur de données, le risque de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.*

Thematics n'a pas encore intégré les objectifs à long terme en matière de biodiversité dans son cadre d'investissement et travaille encore sur sa stratégie d'alignement sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité et de conformité avec les objectifs définis dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Nous ne sommes pas encore en mesure de fournir un calendrier pour la réalisation de cet objectif.

Pour l'instant, la biodiversité est intégrée dans le processus d'investissement en plusieurs étapes. Tout d'abord, Thematics a initié un nouveau critère (adopté en 2023) dans sa politique d'exclusion, axé sur la déforestation. Nous excluons désormais de notre univers d'investissement tous les producteurs et négociants de matières premières agricoles qui ont par le passé, ou risquent fortement à l'avenir, de contribuer à la déforestation, à l'accaparement des terres et aux violations des droits humains. Il s'agit plus précisément des entreprises qui produisent et commercialisent de l'huile de palme, du papier/pâte, du caoutchouc, du bois, du bétail et du soja. Le changement d'affectation des terres est en effet le principal facteur de perte de biodiversité parmi les cinq types de pressions, alors que les forêts sont d'importants puits de carbone et que la déforestation a un impact global sur le changement climatique, en plus des pertes de biodiversité.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Deuxièmement, dans le cadre de l'intégration des critères ESG, nous prenons également en compte des critères liés à la nature pour la sélection des titres, notamment la résistance au changement climatique, la gestion des déchets et des effluents, ainsi que l'impact environnemental des produits et des services. À l'avenir, nous avons l'intention de partager avec les gérants de portefeuille les données relatives aux dépendances et aux impacts sur la biodiversité en fonction de l'importance des secteurs sous-jacents, telle que définie par l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) <https://encore.naturalcapital.finance/en>. L'empreinte biodiversité du portefeuille n'a pas encore été calculée. Cependant, Thematics AM évalue régulièrement les solutions proposées sur le marché pour pallier le manque d'harmonisation et de reporting des entreprises sur le thème de la biodiversité. La mise en œuvre de la directive CSRD augmentera la couverture de ces données, en particulier le nombre d'activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité. Thematics AM estime pouvoir disposer d'une couverture suffisante d'ici 2025. Ces données alimenteront l'analyse des gestionnaires, mais aucun engagement ferme ne sera pris sur cette dimension.

Enfin, la biodiversité et le changement climatique font l'objet d'une attention particulière de la part de notre politique de vote et d'engagement, et nous avons l'intention de continuer à évaluer les performances des entreprises de nos portefeuilles en matière de protection de la biodiversité, notamment en supervisant la mise en œuvre de la politique et les évolutions spécifiques liés à la controverse.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### INFORMATIONS SUR LES APPROCHES VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE LA GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

*Politique de gestion des risques liés au développement durable concernant les risques physiques, les risques de transition, les risques de responsabilité liés à des controverses potentielles et les risques liés au changement climatique et à la biodiversité ; à préciser ici : comment la politique de gestion des risques durables du gestionnaire et du fonds identifie, évalue, hiérarchise et gère ces risques, comment les risques durables sont intégrés dans le cadre de gestion des risques d'investissement de l'entité, en précisant notamment quelles équipes sont responsables de la gestion des risques durables et quelles structures de gouvernance ont été mises en place ; la description de la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du Système européen de surveillance financière ne s'applique pas aux gestionnaires ; une description des aspects durables couverts par la politique durable du gestionnaire et du fonds (caractéristiques, segmentation, critères de sélection des risques pris en compte, etc. ; des informations concernant le calendrier attaché aux principaux risques identifiés ; en ce qui concerne la politique du gestionnaire, le scope des produits financiers concernés ; une indication de la fréquence du processus de révision du cadre de gestion des risques ; un plan d'action pour réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques de qualité ESG considérés ; le détail des actions mises en place dans le cadre de la politique de gestion des risques liés au développement durable du gestionnaire et du fonds pour atténuer les risques identifiés et évalués ; une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques de qualité ESG identifiés et de la part des actifs exposés, ainsi que l'horizon associé à ces impacts ; une estimation quantitative (y compris l'impact sur la valeur des portefeuilles d'actifs) de l'impact financier des principaux risques identifiés par la politique de gestion des risques durables, et l'horizon temporel associé (cela peut être difficile à calculer, car cela nécessite des modèles sophistiqués intégrant un grand nombre d'hypothèses qui peuvent varier considérablement d'un gestionnaire à l'autre). Il existe donc un risque que les résultats pour un risque donné diffèrent considérablement d'un participant à l'autre, en l'absence de données homogènes ; ou, si cela n'est pas possible, une description qualitative des principaux risques durables supportés par les actifs (fonds et mandats), ainsi qu'une explication de la raison pour laquelle leur impact financier potentiel n'a pas été quantifié ; la proportion de l'encours exposé à chacun des risques identifiés ; en ce qui concerne les estimations des risques pour l'ensemble des actifs du gestionnaire, des précisions sur le scope des produits financiers concernés ; la proportion de données estimées et réelles, en pourcentage du total de l'encours et, le cas échéant, de la valeur totale du produit financier en question ; les méthodologies et bases de données sur lesquelles cette analyse est fondée, en précisant si les données sont ou non disponibles en libre accès, le nom de la méthodologie et du fournisseur de données, le risque de double comptage et les mesures prises pour l'éviter ; une indication des changements intervenus dans les choix de méthodologie et les résultats.*

Pour identifier les risques liés au développement durable qui pèsent de façon significative sur ses investissements, Thematics AM a pris en compte le concept de double matérialité tel qu'il est défini par les réglementations existantes. Ce concept encourage une entreprise à juger de la matérialité selon deux perspectives : 1) « veiller à la compréhension du développement, de la performance et de la position de l'entreprise » et « au sens large à la façon dont cela affecte la valeur de l'entreprise » ; et 2) l'impact environnemental et social des activités de l'entreprise sur un large éventail de parties prenantes. Le concept implique également la nécessité d'évaluer l'interconnexion des deux.





## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Guidée par ces cadres, Thematics AM considère les éléments suivants comme des risques importants liés au caractère durable de ses investissements thématiques actuels :

### **I. Environnemental**

- a. Climat (transition et risques physiques) et biodiversité
- b. Gestion des déchets
- c. Impact des produits et services sur l'environnement
- d. Exposition à des activités nuisibles à l'environnement (charbon, pétrole et gaz, etc.)
- e. Exposition à des controverses environnementales de niveau élevé à grave

### **II. Social**

- a. Droits de l'homme et du travail
- b. Impact des produits et services sur les personnes et la société
- c. Protection des données
- d. Exposition à des activités nuisibles à la société (armes, tabac, etc.)
- e. Exposition à des controverses sociales de niveau élevé à grave

### **III. Gouvernance**

- a. Bonne gouvernance
- b. Éthique des affaires
- c. Exposition à des controverses de niveau élevé à grave en matière de gouvernance

L'application de la politique de gestion des risques liés au développement durable s'inscrit dans un cadre caractérisé par des contraintes :

- Qualité des données ESG : L'analyse est en partie basée sur les données fournies par les entreprises en portefeuille et/ou les fournisseurs de données ESG, et dépend donc de la qualité de ces informations qui peuvent être très hétérogènes. Toutefois, il convient de noter que des contrôles sont en place et que les notes ESG finales sont basées sur la propre conviction des gestionnaires, sur des sources multiples, y compris externes, et sur leurs propres recherches informatiques. (Voir la section Sélection ci-dessus)
- La maturité des méthodologies : en raison de la maturité émergente des technologies analytiques, en particulier en ce qui concerne le climat et la biodiversité, Thematics AM est confronté à des limites techniques. Elle a donc opté pour une approche d'amélioration continue des processus ESG afin de surmonter ces lacunes.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La gestion des risques durables est la responsabilité de l'équipe ESG. La gestion de ces risques est régie par le cadre d'investissement responsable de Thematics AM, qui comprend les approches suivantes, comme indiqué en détail dans les sections précédentes :

1. Sélection thématique durable ou positive
2. Exclusion selon le produit
3. Exclusion selon le comportement
4. Intégration des critères ESG
5. Vote & engagement

Ces approches sont appliquées au cours des trois phases du processus d'investissement de Thematics AM : Définir, Sélectionner et Agir - lorsque nous définissons le thème, ses limites et les titres qui composent l'univers d'investissement ; pendant la sélection des titres destinés à intégrer le portefeuille ; et après l'investissement. Ces approches sont mises en œuvre dans toutes les stratégies de Thematics de manière systématique et par le biais d'éléments contraignants.

Notre politique de gestion des risques liés au développement durable est accessible [ici](#).

### AMÉLIORATION CONTINUE ET MESURES CORRECTIVES

Le Comité d'investissement responsable procède à un examen trimestriel de la performance ESG, qui comprend l'examen de la performance ESG de toutes les stratégies thématiques sur l'ensemble des ICP définis et contraignants, l'examen des mesures potentielles pour répondre à toute préoccupation en matière de performance, l'évaluation des besoins d'affinement ou de renforcement en termes de méthodologie ou de capacité interne.

En 2023, les améliorations suivantes ont été apportées au processus :

- Déforestation :

Nous excluons désormais de notre univers d'investissement tous les producteurs et négociants de matières premières agricoles qui ont par le passé, ou risquent fortement à l'avenir, de contribuer à la déforestation, à l'accaparement des terres et aux violations des droits humains. Il s'agit plus précisément des entreprises qui produisent et commercialisent de l'huile de palme, du papier/pâte, du caoutchouc, du bois, du bétail et du soja.



## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

- Politique relative aux autres sources de production d'électricité :

Pour les entreprises exposées à des activités de production d'électricité à partir de sources non renouvelables, comme l'énergie nucléaire, nous les considérons comme adéquates en vue d'un investissement tant que l'intensité carbone de l'entreprise est alignée sur l'Accord de Paris (1,5°C).

- Engagement contraignant en matière de performance sur l'intensité des GES :

La gestion du risque climatique et la transition vers la neutralité carbone sont intégrées dans nos décisions d'investissement par le biais de différentes approches, y compris dans l'intégration des notations ESG puisque l'un des principaux critères d'évaluation de la performance des entreprises est la résilience climatique. Conformément à cette problématique importante, notre engagement en matière de performance consiste à surperformer l'intensité des émissions de GES (WACI) de l'univers de référence du portefeuille (univers d'investissement). Ce critère s'applique à toutes nos stratégies relevant de l'article 9 (eau, bien-être et sécurité).

- Engagement contraignant en matière d'égalité hommes-femmes au sein du conseil d'administration :

La diversité du conseil d'administration est également systématiquement prise en compte dans nos évaluations du caractère durable par le biais de notre intégration des critères ESG, de notre exercice du droit de vote et de nos engagements. Notre objectif est de promouvoir activement la bonne gouvernance dans la gestion des entreprises. Afin de garantir l'obtention de résultats tangibles dans ce domaine, nous nous engageons formellement à maintenir une diversité plus importante au sein des conseils d'administration des entreprises en portefeuille que la moyenne de l'univers d'investissement. Ce critère s'applique à toutes nos stratégies relevant de l'article 9 (eau, bien-être et sécurité).

Nous avons conçu un cadre interne d'évaluation des résultats de l'engagement. Ce cadre définit les critères détaillés que nos entreprises cibles doivent remplir pour que l'engagement soit considéré comme achevé et réussi. Les critères sont définis pour chacun des thèmes d'engagement prioritaires. Cette mesure entre en vigueur dès sa publication.

- Autres améliorations mineures, non liées à la méthodologie :

Nous avons également procédé à quelques améliorations visant à clarifier la terminologie, à préciser le scope et les spécificités de la ou les approche(s), ainsi qu'à fournir davantage de détails afin de rendre compte de manière complète et précise de ce que nous faisons et de la manière dont nous tenons nos engagements axés sur le développement durable.

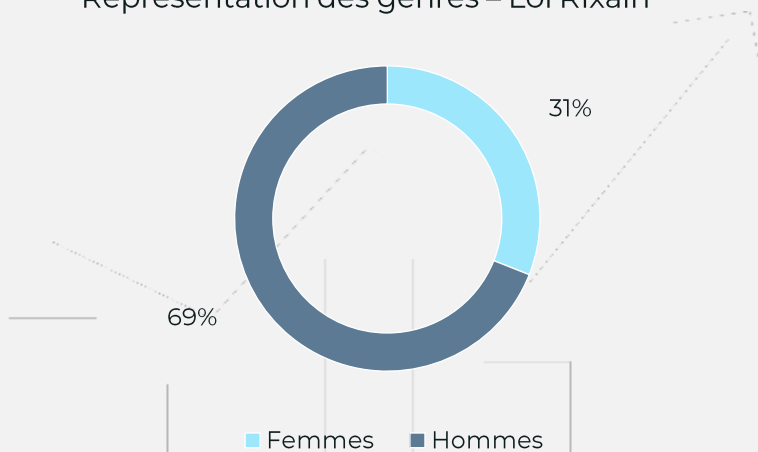


## APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Conformément à l'art. L. 533-22-2-4. - « Les sociétés de gestion de portefeuille se fixent des objectifs de parité au sein de leurs équipes et structures, et parmi les dirigeants responsables des décisions d'investissement. Les résultats de ces efforts sont présentés dans le document décrit au paragraphe II de l'article L. 533-22-1. Ces objectifs seront revus chaque année ». Pour l'année 2023, Thematics AM s'est fixé 2 objectifs visant à accroître la parité dans notre équipe d'investissement :

- Pour 2023, nous nous sommes engagés à former 100 % de nos directeurs seniors sur les questions de diversité de genre d'ici la fin de l'année via une session de formation interne : Arnaud, Karen et Nolan ont été formés en 2023, Mohammed début 2024.
- Pour chaque recrutement envisagé au sein des équipes d'investissement, à partir de 2023, le département des ressources humaines était tenu de fournir trois fois plus de CV de femmes. En raison de la petite taille de l'entreprise et du faible taux de rotation du personnel, ainsi que des rôles d'investissement nécessitant une expertise dans des domaines très spécifiques, les viviers de candidats sont souvent extrêmement limités. Nous avons donc choisi de mettre cet objectif en attente et de réévaluer sa pertinence à l'avenir.

Représentation des genres – Loi Rixain\*



\* Comprend l'équipe d'investissement, l'équipe ESG, les fonctions de contrôle et les alternants

À l'avenir, nous nous engageons à déployer une formation obligatoire sur la Diversité, Équité et Inclusion (DEI) dispensée par un prestataire externe, avec achèvement prévu pour les employés avant la fin de l'année civile 2025.



 THEMATICS

 **DÉCLARATION SUR LES  
PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS**





# DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

## Déclaration sur les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

**Thematics Asset Management (LEI : 969500ZNS4RMJHXDI8I)**

### Synthèse

Thematics AM (LEI : 969500ZNS4RMJHXDI8I) étudie les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent état est l'état consolidé des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité de Thematics AM. Le présent rapport sur les principaux impacts négatifs sur la viabilité porte sur la période allant de janvier 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023. Conformément à sa politique d'investissement durable, et en particulier à sa politique d'exclusion axée sur les produits et les comportements, Thematics AM n'est pas exposé aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ni aux violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Thematics AM est également très peu exposé aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles car il exclut les sociétés qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir des combustibles fossiles conventionnels ou non conventionnels. L'exposition de 1,89 % consiste en entreprises générant moins de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir des combustibles fossiles. On note également une couverture très faible de l'indicateur d'impact négatif principal 12 « Ecart de rémunération non ajusté par sexe » (moins de 5 % des actifs sous gestion) en raison d'un reporting très faible de la part des entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

L'intégration des critères ESG consiste à intégrer des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance importants et des opportunités d'investissement afin d'améliorer les performances ajustées du risque. Thematics AM utilise l'intégration ESG comme une de ses approches de durabilité à travers son outil interne de Scoring ESG.

Employer le pouvoir des actionnaires à influencer le comportement des entreprises, y compris par l'engagement direct des entreprises et l'exercice des droits de vote, est guidé par des directives complètes en matière de durabilité. Thematics L'AM utilise le vote et l'engagement comme moyen de promouvoir la bonne gouvernance. Nous nous efforçons de soumettre des votes basés sur les principes de durabilité à 100 % des assemblées générales annuelles des portefeuilles en dehors du monde

Les exclusions fondées sur des produits sont l'exclusion d'un portefeuille de certains secteurs, entreprises, pays ou autres émetteurs sur des activités considérées comme non préjudiciables ou contraires à l'éthique. Nous excluons de l'univers d'investissement les entités impliquées dans des activités considérées comme ayant un impact négatif sur l'environnement, la population ou la société, comme le charbon et les armes.

Thematics AM utilise l'évaluation basée sur la norme dans le cadre de ses approches de durabilité. Il combine exclusion et gestion des controverses. Il exclut de son univers d'investissement les entreprises dont le comportement global des entreprises n'est pas conforme ou non aux normes et standards établis au niveau mondial en matière de durabilité et celles exposées à des perspectives négatives et/ou à de graves controverses environnementales, sociales et de gouvernance. Après investissement, pour assurer une comptabilité continue des risques ESG qui évoluent par nature, les gérants sont tenus de plafonner la position à 2 % dans les sociétés déjà en portefeuille, qui deviennent exposées à des risques élevés avec des perspectives négatives et/ou à de graves controverses ESG. De plus, les gérants de portefeuille peuvent également appliquer un plafond de 2 % aux sociétés exposées à une controverse sur le risque ESG qu'ils jugent significative même si l'évaluation externe a indiqué un niveau de risque plus faible. De plus, un dialogue ciblé est engagé avec la société. Le plafond serait levé si la performance s'améliorait suffisamment dans les 6 mois. Autrement, les gérants de portefeuille renonceront à l'investissement.



# DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Description des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité							
Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés dans lesquelles nous sommes investis							
Indicateur de durabilité défavorable	Métrique	Impact 2022	Impact 2023	Explication	Mesures prises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence		
INDICATEURS RELATIFS AU CLIMAT ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT							
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	GES du scope 1	44 966	66 426	De 2022 à 2023, la couverture de la partie en aval des émissions du Scope 3 a fortement augmenté, entraînant une forte augmentation des émissions totales	Exclusion fondée sur le produit  Intégration des critères ESG [ Scoring ESG]  Vote et engagement  A ce stade, nous continuons de surveiller ces indicateurs, mais nous n'avons pas d'objectif net nul	
		GES du scope 2	26 298	24 336			
		GES du scope 3	155 064	1 828 199			
		Émissions totales de GES	226 328	1 918 962			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone scope 1	15	22			
		Empreinte carbone scope 2	9	8			
		Empreinte carbone scope 3	53	598			
		Empreinte carbone totale	78	628			
	3. Intensité des émissions de GES des entreprises dans lesquelles nous sommes investis	Scope 1 Intensité des entreprises dans lesquelles nous sommes investis	41	41			De 2022 à 2023, la couverture de la partie en aval des émissions du Scope 3 a fortement augmenté, entraînant une forte augmentation de l'intensité carbone totale
		Scope 2 Intensité des entreprises dans lesquelles nous sommes investis	31	27			
Scope 3 Intensité des entreprises dans lesquelles nous sommes investis		149	1 134				



# DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

		Intensité totale des émissions de GES des entreprises dans lesquelles nous sommes investis	221	1 202		
4.	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,89 %	2,52 %	Les mêmes entreprises impliquées, les pondérations ont changé	Exclusion fondée sur le produit Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue
5.	Part de la consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises dans lesquelles nous sommes investis par rapport aux sources d'énergie non renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	37,98 %	67,47 %	Ce chiffre est plus élevé parce que la couverture a augmenté.	Intégration des critères ESG [ Scoring ESG] Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue
5.	Part de la production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises dans lesquelles nous sommes investis à partir de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2,97 %	16,16 %	Ce chiffre est plus élevé parce que la couverture a augmenté.	Exclusion fondée sur le produit Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue
6.	Intensité de consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR du chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous sommes investis, par secteur climatique à fort impact				Intégration des critères ESG [ Scoring ESG] Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue
		Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	Certains chiffres sont plus élevés parce que la couverture a augmenté.	
		Mines & carrières	0	0		
		Industrie manufacturière	0,06	0,10		
		Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation	0,04	2,25		





# DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

		Approvisionnement en eau, égouts, gestion des déchets et activités d'assainissement	0,01	0,55		
		Construction	0	0,03		
		Vente en gros et distribution et réparation de véhicules automobiles et de motocycles	0	0,04		
		Transport & Stockage	0	0		
		Activités immobilières	0,03	1,70		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles à la biodiversité	Part des investissements dans des sociétés dans lesquelles nous sommes investis, dont les sites/activités sont situés dans des zones sensibles à la biodiversité ou à proximité, lorsque les activités des sociétés dans lesquelles nous sommes investis ont une incidence négative sur ces zones	1,99 %	1,35 %	Moins d'entreprises impliquées	Évaluation du comportement/des normes  Intégration des critères ESG [ Scoring ESG ] Vote et engagement  Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue
Eau	8. Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau produites par les entreprises dans lesquelles nous sommes investis, exprimées en moyenne pondérée	0	0	Aucun de nos investissements n'est couvert par cet indicateur	Intégration des critères ESG [ Scoring ESG ]  Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue
Déchets	9. Rapport déchets dangereux et déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises dans lesquelles nous sommes investis par million d'euros, exprimé en moyenne pondérée	0,45	0,67	Ce chiffre est plus élevé parce que la couverture a augmenté.	Intégration des critères ESG [ Scoring ESG ]  Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue



# DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

INDICATEURS SOCIAUX ET RELATIFS AUX SALARIÉS, RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION						
Questions sociales et liées aux salariés	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des sociétés dans lesquelles nous sommes investis et qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGU ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	0 %	Aucune société concernée	Évaluation du comportement/des normes  Vote et engagement  Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue
	11. Manque de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises dans lesquelles nous sommes investis en l'absence de politiques visant à contrôler le respect des principes du GC ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des mécanismes de traitement des plaintes/plaintes pour violation des principes du GC ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	65,76 %	54,50 %	Le chiffre s'est amélioré car la couverture a augmenté	Évaluation du comportement/des normes  Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue
	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Écart de rémunération moyen non ajusté en fonction du sexe des entreprises dans lesquelles nous sommes investis	0,18	12,21	Le chiffre est plus élevé car la couverture a augmenté	Intégration des critères ESG [ Scoring ESG]  Vote et engagement  Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue



# DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

	13. Diversité des membres du Conseil d'administration	Ratio moyen des administrateurs hommes/femmes dans les sociétés dans lesquelles nous investissons, exprimé en pourcentage de l'ensemble des administrateurs	31,96 %	34,70 %	Amélioration du score	Intégration des critères ESG [ Scoring ESG] Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue
	14. Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises du portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0 %	0 %	Aucune société concernée	Exclusion fondée sur le produit Aucune nouvelle action ni cible n'est prévue
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés dans lesquelles nous sommes investis</b>						
<b>INDICATEURS RELATIFS AU CLIMAT ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>						
Emissions	Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans les sociétés en portefeuille sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris	57,63 %	46,25 %		
<b>INDICATEURS SOCIAUX ET RELATIFS AUX SALARIÉS, RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>						
Lutte contre la corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption	Part des investissements dans des entités qui n'ont pas de politique anticorruption et de lutte contre la corruption conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption	1,37 %	0,57 %		
<b>INDICATEURS RELATIFS À LA DIVERSITÉ ET À L'ÉGALITÉ</b>						



# DÉCLARATION SUR LES PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

## Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité

La politique d'investissement responsable (IR) d'AM s'applique à 100 % de nos actifs sous gestion et sa mise en œuvre est contrôlée par le Comité d'investissement responsable (« Responsible Investment Committee »). Agissant conformément aux normes et réglementations en vigueur et en évolution, nous affinons et actualisons continuellement notre politique en matière d'investissement responsable, au moins une fois par an, afin de l'aligner sur les évolutions normatives et juridiques. La politique RI 2023 a été approuvée et publiée pour la dernière fois en décembre 2023. Notre cadre RI tient compte de l'impact négatif des investissements grâce à de multiples stratégies de durabilité de la fin à la fin de son processus d'investissement. Thematics AM tient compte de l'IAFP du SFDR de l'UE à différentes étapes du processus d'investissement à travers les 4 approches de durabilité : Exclusions, évaluation normative, notation ESG, vote et engagement. Nous tirons parti des données de S & P Trucost (PAI 1, 2, 3) et de Sustainalytics (autres) pour déclarer les IPA de nos investissements, mais notre évaluation est basée sur de multiples autres sources, comme ISS ESG, CDP, MSCI et Bloomberg. La couverture des données est supérieure à 90 % pour PAI 1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 11, 13 et 14. PAI 5 couvre plus de 50 % de la consommation et moins de 20 % de la production. PAI 6 couvre entre 0 % et 40 %. PAI 8 n'est pas couvert. Pour PAI 12, la couverture de l'écart salarial non ajusté entre les sexes est inférieure à 5 %. Notre information est basée sur les données communiquées par nos investisseurs pour tous les indicateurs, à l'exception de PAI 1, 2 et 3, qui utilise également des données estimées fournies par S & P Trucost si les données communiquées ne sont pas disponibles. Pour les émissions des Scope 1 et 2, les données sont pour la plupart communiquées (> 75 %). Les données sur les émissions dans le cadre du scope 3 sont pour la plupart estimées (> 50 %). La raison d'être de notre sélection des indicateurs ESG est la suivante :

- Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone : Réduction des émissions et gestion des risques climatiques sont l'un des objectifs officiels de notre cadre d'engagement ;
- Absence de politiques anticorruption et de lutte contre la corruption : Nous intégrons cet indicateur dans notre système d'évaluation ESG au moyen d'un indicateur sur l'éthique des entreprises.

## Politiques d'engagement

Après investissement, pour chacune de nos stratégies, nous cibons les entreprises pour un engagement formel, tel que détaillé dans notre politique de vote et d'engagement. Nous cibons en particulier les entreprises qui ne disposent pas de processus et de mécanismes de conformité leur permettant de surveiller le respect des principes du Pacte mondial de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les entreprises qui ne divulguent pas et ne gouvernent pas l'intensité des émissions de GES, l'empreinte carbone, ainsi que les indicateurs sociaux et l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes. Lorsque les objectifs d'engagement ne sont pas atteints ou lorsqu'il y a une mauvaise volonté ou une inaction intentionnelle estimée de la part des sociétés dans lesquelles nous sommes investis dans une mesure qui présente des risques pour les intérêts de nos clients et la valeur actionnariale, Thematics AM peut envisager une intervention conjointe avec d'autres actionnaires ou proposer des résolutions d'actionnaires. Les décisions relatives à la nécessité d'une escalade sont prises au cas par cas. En dernier recours, si l'engagement échoue, nous pourrions nous séparer.

Un suivi continu est également effectué pour les investisseurs qui deviennent exposés à des controverses ESG de perspective négative et/ou de niveau de risque élevé, sur la base de fournisseurs de données tiers. Les positions impliquées seront plafonnées à 2 % si elles sont actuellement plus élevées. De plus, les gérants de portefeuille peuvent également appliquer un plafond de 2 % aux sociétés exposées à une controverse sur le risque ESG qu'ils jugent significative même si l'évaluation externe a indiqué un niveau de risque plus faible. Le nombre de titres plafonnés dans la stratégie ne peut pas être supérieur à cinq. En outre, un engagement ciblé avec la société sera initié sur un horizon de 6 mois. Le plafond serait levé si la performance s'améliorait suffisamment dans les délais prescrits. Les Gestionnaires de Portefeuille renonceront à l'investissement en l'absence de progrès.

## Références aux normes Internationales

Thematics AM applique les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies depuis sa création. Par conséquent, notre processus d'investissement s'appuie sur plusieurs codes d'activité pertinents, comme le Pacte mondial de l'ONU, les directives de l'OCDE et les conventions de l'OIT. Au niveau du fonds, nous contrôlons ces indicateurs sociaux inclus dans l'évaluation IAFP, en nous appuyant sur les données de Sustainalytics. Notre publication relative au climat est conforme aux recommandations de TcfD. Nous communiquons certains indicateurs environnementaux au niveau du fonds en s'appuyant sur les données de S & P Trucost. Nous présentons les certifications de durabilité attribuées à nos stratégies. Les indicateurs relatifs aux contraintes de label ISR sont également communiqués au niveau du fonds. L'utilisation de scénarios climatiques prospectifs n'est pas pertinente pour l'IAFP décrit ci-dessus.

## Comparaison historique

Sur l'année, la couverture des principaux indicateurs d'impact négatif a augmenté, entraînant un changement dans la plupart des indicateurs. En particulier, l'augmentation de la couverture des données du Scope 3 en aval a fortement impacté l'ensemble des émissions de GES (PAI 1, 2 et 3)

Il y a eu une amélioration pour le PAI suivant :

- 7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles à la diversité biologique
- 11. Manque de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- 13. Répartition par sexe du Conseil
- Absence de politiques de lutte contre la corruption